

Cahier de recherche

## Le discours canadien sur l'Arctique, rhétorique d'exception ?

Marie-Pierre Busson, M. Sc.  
Administration internationale

Novembre 2008



Laboratoire d'étude  
sur les politiques publiques  
et la mondialisation

# LE DISCOURS CANADIEN SUR L'ARCTIQUE, RHÉTORIQUE D'EXCEPTION ?

Marie-Pierre Busson, M. Sc.

## Résumé

Cette recherche s'intéresse à la manière dont le gouvernement canadien, depuis la parution en 2000 du « Volet nordique de la politique étrangère », articule la défense de ses priorités et de sa vision du Nord dans les discours officiels. Après avoir souligné l'importance des enjeux arctiques en termes d'environnement, de ressources naturelles, de sécurité et de droit international, il pose la question suivante : quels sont les déterminants de l'ambition unilatérale du Canada quand il s'agit du Nord, alors qu'il adopte habituellement, dans toutes ses autres interventions, une attitude liée au multilatéralisme ? L'analyse se base sur le dépouillement des déclarations décisionnelles de trois acteurs d'importance dans la gestion de l'Arctique : le premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et celui des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle propose des éléments nouveaux qui contribueront à mieux comprendre comment l'identité nationale, la présence d'un puissant voisin, la tradition multilatéraliste, la sensibilité aux questions environnementales, les pressions des nations circumpolaires ainsi que la nécessité d'assurer la sécurité continentale et la prospérité économique charpentent la position du Canada et son discours international sur une région fortement marquée par les changements climatiques et dont le statut suscite des interprétations contradictoires.

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	3
1. CONTEXTE ET ENJEUX.....	5
1.1. HISTORIQUE.....	6
1.2. L'IMPACT DU 11 SEPTEMBRE 2001 .....	7
1.3. DROIT INTERNATIONAL ET COOPÉRATION .....	8
2. HYPOTHÈSE ET OBJET DE LA RECHERCHE.....	10
2.1. HYPOTHESE .....	11
2.2. DES DÉCLARATIONS DÉCISIONNELLES .....	12
3. ANALYSE DES RÉSULTATS .....	14
3.1. LA LOGIQUE TEMPORELLE .....	14
3.2. PRESSIONS DE L'ENVIRONNEMENT NATIONAL .....	17
3.3. PRESSIONS DE L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL .....	20
4. IMPACT DE L'HÉRITAGE PARTISAN .....	20
4.1. PARTI LIBÉRAL .....	21
4.1.1 <i>Gouvernement Chrétien</i> .....	21
4.1.2 <i>Gouvernement Martin</i> .....	25
4.2. PARTI CONSERVATEUR .....	28
4.3. LE POIDS DES HOMMES.....	31
4.3.1 <i>Le premier ministre</i> .....	32
4.3.2 <i>Le ministre des Affaires étrangères</i> .....	33
4.3.3 <i>Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien</i> .....	35
5. LE POIDS DE L'IDENTITÉ NATIONALE .....	38
CONCLUSION .....	43
BIBLIOGRAPHIE .....	45

Ce *Cahier de recherche* est une version modifiée du mémoire soumis par l'auteure à l'ENAP, en août 2008, en vue de l'obtention de la maîtrise en administration publique, concentration internationale.

## Introduction

Tentant de mieux définir la vision et le rôle du Canada dans le monde circumpolaire, le « Volet nordique de la politique étrangère », paru en 2000, visait certainement à promouvoir les valeurs et les intérêts nationaux du Canada dans le cadre d'un partenariat avec les habitants du Grand Nord. Par le fait même, le gouvernement canadien manifestait son désir de réaffirmer sa souveraineté sur les territoires au nord du 60<sup>e</sup> parallèle. L'Arctique représente en effet non seulement un territoire rempli de promesses, mais également divers enjeux politiques et stratégiques qui pourraient prendre, en ces temps de grands bouleversements climatiques, une importance croissante au cours des prochaines décennies.

L'étude du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)<sup>1</sup> publiée en janvier 2007 confirmait l'ampleur des changements climatiques et la hausse rapide des températures moyennes dans les régions circumpolaires, et qu'à ce réchauffement pouvait être associée une sérieuse fonte des glaces arctiques. Les modèles scientifiques prévoient même un allongement progressif de la saison estivale durant laquelle la couverture glaciaire sera réduite, phénomène qui améliorera sensiblement l'accès des navires au passage du Nord-Ouest. Ces spéculations alarmistes ne sont pas sans inquiéter les administrateurs publics canadiens, qui voient dans la libération prochaine de cette voie maritime et de ses couloirs d'approche - un raccourci de près de 7000 km par rapport au Canal de Panama (Charron, 2005-2006) – une menace potentielle à l'intégrité territoriale du pays.

Il faut dire qu'avec une densité de population parmi les plus faibles au monde, l'Arctique canadien, dont l'environnement physique et climatique est peu propice aux opérations tactiques, s'avère fort coûteux en termes de sécurité nationale (Lackenbauer, 2005-2006). Une présence militaire de type traditionnel y étant peu envisageable, les Forces canadiennes misent depuis une soixantaine d'années sur les compétences des membres autochtones, sur des milices administrées à l'échelle communautaire et dont le savoir-faire s'avère un atout majeur dans la surveillance des régions périphériques du pays. Cependant, loin de constituer une défense nationale complète, le rôle de ces *Rangers*, surnommés les « yeux et oreilles » des autorités militaires dans les contrées circumpolaires, se limite depuis 1947 à assurer « une présence militaire dans les régions peu peuplées du Nord canadien, le long des côtes et dans des endroits isolés qui ne peuvent être desservis adéquatement et de façon économique par d'autres éléments des Forces canadiennes »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Le rapport est disponible en ligne : <http://www.ipcc.ch>.

<sup>2</sup> Déclaration de la Défense nationale sur les Rangers canadiens, disponible en ligne sur le site officiel du Gouvernement du Canada : [http://www.army.gc.ca/lf/Francais/7\\_5\\_1.asp](http://www.army.gc.ca/lf/Francais/7_5_1.asp).

## 1. Contexte et enjeux

Les territoires de l'Archipel arctique abritent suffisamment de précieuses ressources naturelles pour favoriser une forte attraction d'intérêts étrangers dans la région. Par exemple, alors que le choc pétrolier du début des années 1970 avait incité quelques grandes sociétés pétrolières à lancer la première campagne d'exploration des régions circumpolaires, on découvrit rapidement que les eaux arctiques canadiennes recelaient des réserves de pétrole et de gaz naturel parmi les plus importantes de la planète (Beauchamp, 2006).

Selon un rapport du U.S. Geological Survey (Institut de surveillance géologique des États-Unis) de la fin des années quatre-vingt, l'Arctique contiendrait le quart des ressources énergétiques non encore découvertes du monde entier, et près de 50 % des réserves d'hydrocarbures pourraient se trouver au-delà du 60<sup>e</sup> degré de latitude Nord (Young, 1987). Le zinc, le plomb, le nickel et l'or sont autant de minerais présents qui attisent la convoitise des autres États et des entreprises privées du monde entier et qui les poussent à percevoir l'Arctique comme un trésor géologique inestimable, et donc un bien commun mondial. Les projets d'exploitation des mines de Darnley Bay et de St. Mary River récemment annoncés par des entreprises minières nationales et étrangères tendent d'ailleurs à confirmer la valeur de ces gisements (Lassere, 2007).

Ainsi, bien que la distance, le climat et le coût des infrastructures aient gêné jusqu'à maintenant la plupart des initiatives, l'immense potentiel de ces sources enfouies fait non seulement rêver les gouvernements canadien et américain en quête d'autosuffisance énergétique, mais pourrait également attirer l'attention de certains États comme la Chine, le Brésil, la Russie ou l'Inde. En effet, le développement économique rapide de ces quatre pays « émergents » – qu'il est convenu d'appeler BRIC – a eu pour conséquence, dans les dernières années, une explosion de la demande mondiale d'énergie et du pétrole en particulier (Marchon, 2006). Devant l'augmentation du prix relatif des ressources naturelles, et surtout de l'énergie, une réévaluation des actifs économiques d'un pays « producteur d'énergie » comme le Canada semble donc primordiale.

Par conséquent, les prétentions en matière de compétence, de cartographie et de délivrance de permis de prospection ramènent la question inévitable des droits souverains en matière de contrôle économique (au-delà de la « zone économique exclusive » de 200 milles nautiques) tel que défini par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS). En somme, les réserves qui dorment dans la région de l'Arctique sont extrêmement prometteuses; les récentes estimations scientifiques prévoient qu'elles pourraient faire du Canada une véritable « superpuissance énergétique » (Chrétien, 2006).

Enfin, la pêche et le tourisme sont également des dimensions à ne pas négliger quand vient le temps d'évaluer le potentiel de la région arctique. Au Nunavut, on évalue que les produits de la mer comme la crevette, l'omble et le turbot génèrent près de 14 millions de dollars de revenus par année. Quant au tourisme, il semble être en plein essor : en 2004, huit navires de plaisance longeaient les côtes de la région, alors que dès l'année suivante, plus d'une cinquantaine de croisières y étaient organisées (Lasserre, 2007).

Dans cette perspective, les milliers de kilomètres de littoral arctique et les différents ports qu'ils abritent s'inscrivent comme un espace géo-économique très convoité. Dès lors, la gestion de la région pourrait être interprétée comme une volonté économique de sécuriser des intérêts financiers, et comme un investissement politique dans une zone à hautes ressources énergétiques.

### **1.1. Historique**

La revendication canadienne sur les eaux arctiques se profilait déjà dès le milieu du vingtième siècle. En 1969, alors que le pétrolier américain Manhattan empruntait le passage du Nord-Ouest sans autorisation canadienne, le Canada réalisait l'ampleur et l'impact que pouvaient avoir les incidents du genre sur la souveraineté territoriale et sur la crédibilité de l'autorité étatique.

Craignant que d'autres navires commerciaux ne suivent cet exemple, ce qui compromettrait la souveraineté du pays sur cette région, le gouvernement ordonnait la publication d'un rapport du Comité parlementaire permanent des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien sur la question. On recommanda rapidement au gouvernement « d'annoncer sans délai au monde entier que les navires de surface et les sous-marins qui traversent l'archipel de l'Arctique canadien sont soumis au contrôle et aux règlements canadiens » (Charron, 2005-2006).

Dès l'année suivante, en dépit d'une vive protestation américaine, la *Loi sur la prévention de la pollution des zones des eaux arctiques contiguës au continent et aux îles de l'Arctique canadien* tentait d'établir la juridiction canadienne dans la lutte contre la pollution à une distance allant jusqu'à cent milles marins de la plus proche terre canadienne au nord du 60<sup>e</sup> parallèle de latitude Nord. Le Canada informait par le fait même qu'il soustrayait cette loi de la compétence de la Cour internationale de Justice. Ainsi, plutôt que d'être considérée comme une occasion de coopération bilatérale et d'exploration du passage du Nord-Ouest, la traversée du navire américain incitait le Canada à déclarer officiellement qu'il détenait le plein droit sur ce passage (Charron, 2005-2006). La seconde traversée du Manhattan, le 1<sup>er</sup> avril 1970, s'effectua donc selon des règles beaucoup plus strictes, le navire devant notamment se prêter à des vérifications antipollution.

En août 1985, la traversée du passage du Nord-Ouest par le brise-glace américain Polar Sea relança les débats après quinze ans de *statu quo*. Joe Clark, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, annonça une série de mesures : un décret établissant des lignes de bases armées autour de l'archipel arctique, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier

1988; l'adoption d'une loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes; l'ouverture d'entretiens avec les États-Unis en vue d'une coopération dans les eaux arctiques sur la base du respect intégral de la souveraineté canadienne; un accroissement immédiat des vols de surveillance des eaux arctiques par des avions des Forces canadiennes, ainsi que la planification immédiate d'une activité navale canadienne dans la partie est de l'Arctique; le retour à l'application des jugements de la Cour internationale de Justice (après une réserve remontant à 1970); la construction d'un brise-glace de catégorie classe polaire 8 (capable d'avancer dans huit pieds de glace sans s'arrêter).

Par le *Décret sur les coordonnées géographiques pour la mer territoriale* (région 7), le Canada calcula en 1986 les coordonnées du passage du Nord-Ouest à partir de lignes de base droites, selon les principes du droit international de l'époque. Il définissait ainsi les limites extérieures de ses eaux intérieures historiques d'une manière qui demeure encore aujourd'hui fort problématique au point de vue juridique. En effet, la délimitation d'un archipel côtier dont les contours changent constamment sous l'impulsion du climat est manifestement une zone difficile à cerner, la jurisprudence étant peu significative sur le sujet (Charron, 2005-2006). En 1987, la « politique étrangère globale pour le Nord »<sup>3</sup> vit le jour. Elle réaffirmait la souveraineté canadienne, la modernisation des défenses nordiques, la préparation de l'utilisation commerciale du passage du Nord-Ouest et une coopération circumpolaire accrue.

## **1.2. L'impact du 11 septembre 2001**

La chute du bloc soviétique, et donc la disparition des règles du jeu et des marges de manœuvre établies pendant la Guerre froide, entraînent au début des années 1990 un discours sur l'affaiblissement des États et une revitalisation du rôle onusien. L'idée selon laquelle l'opinion mondiale joue un rôle essentiel dans les relations internationales n'est pas sans créer une panoplie de nouveaux courants idéalistes qui cherchent à donner à la « société civile » un poids équivalent à celui des organisations politiques, comme en témoignent les travaux d'Archibugi et Held (1995) sur le concept de « démocratie cosmopolite ». Toutefois, les événements du 11 septembre 2001 devaient écartier rapidement ce sursaut idéaliste pour ramener l'appareil étatique au centre de l'ordre mondial. L'insécurité et la fragilité des territoires occidentaux, dévoilées par les attentats terroristes transnationaux, allaient propulser un retour aux considérations stratégiques, endormies par la fin des affrontements entre les deux blocs.

Au Canada, la sécurité est donc vite redevenue la préoccupation principale en matière de politique internationale, reléguant tout autre problème au second rang (Nossal, 2002). En ce sens, la géopolitique de l'Arctique, bien qu'un moment moins centrale après la fin de la Guerre froide, représente de nouveau un enjeu de sécurité non négligeable dans les stratégies militaires internationales. Depuis quelques années, plus précisément depuis les attentats du 11 septembre 2001, la question du terrorisme maritime inquiète les autorités canadiennes et relance la problématique du contrôle militaire des

---

<sup>3</sup> Voir Canada, « Défis et engagements », *Livre blanc* de 1987.

territoires nordiques (Byers, 2007). En effet, les infrastructures énergétiques pourraient plausiblement devenir de nouvelles cibles d'attentats terroristes, notamment parce que de nombreux intérêts économiques américains se trouvent dans la région (Moquin, 2006).

Ces nouvelles menaces soulignent plus que jamais l'ambiguïté territoriale de l'Arctique et accentuent le désir du Canada d'en clarifier le statut sur la scène mondiale, surtout depuis la consolidation du droit international et des principes émanant d'une communauté internationale plus puissante.

### **1.3. Droit international et coopération**

Instrument de référence et de légitimation pour les acteurs internationaux qui privilégient le dialogue et la coopération (Smouts *et al.*, 2003), le droit international s'avère un mécanisme de régulation intéressant dont dispose la société mondiale pour éviter la force et la domination.

Dans le cas précis de l'Arctique, c'est la coexistence de lois nationales et du droit international qui pose un véritable problème lorsque vient le temps de régler la navigation dans les eaux du passage du Nord-Ouest. Le Canada estime que tout ce qui concerne ce passage relève historiquement et légitimement de sa souveraineté, tandis que nombre de ses partenaires internationaux, les États-Unis et l'Union européenne en tête, considèrent que ce « passage en transit »<sup>4</sup> est de compétence juridique internationale.

Le Canada a une grande vocation maritime : il a le plus long littoral côtier, les revendications en matière de compétence territoriale sur les mers parmi les plus importantes au monde, ainsi que de nombreuses économies régionales intimement liées à la mer. C'est pourquoi la Convention de 1982 des Nations Unies sur le droit de la mer, qu'il a signée en 2004, revêt une importance vitale pour le bien-être économique, politique et environnemental du pays.

Toutefois, bien qu'il tente de remplir les conditions précisées dans cette convention pour confirmer sa pleine souveraineté sur la région<sup>5</sup>, le Canada refuse catégoriquement de laisser le sort de l'Arctique uniquement entre les mains des juristes internationaux. Une telle position n'est pas étonnante puisque le droit international pourrait se retourner

---

<sup>4</sup> Selon le paragraphe 38(2) de la Convention de 1982 des Nations Unies sur le droit de la mer, le passage en transit est l'exercice de la liberté de navigation et de survol à la seule fin d'un transit continu et rapide par le détroit entre une partie de la haute mer ou une zone économique exclusive et une autre partie de la haute mer ou une zone économique exclusive.

<sup>5</sup> Par exemple, le Canada tente de démontrer depuis quelques années que l'Archipel arctique et le Passage du Nord-Ouest forment un ensemble géographique logique, dont les terres et les eaux sont suffisamment rapprochées pour répondre aux critères d'eaux nationales, qu'il occupe le territoire de façon historique et qu'il a des intérêts économiques ancestraux dans la région, et enfin que les lignes de délimitation déterminées par le gouvernement à la suite du passage du Polar Sea suivent les lignes géographiques naturelles, et donc qu'elles répondent aux normes du droit international.

contre lui, en stipulant par exemple que le passage du Nord-Ouest constitue officiellement un détroit international.

En réalité, il ne s'agit pas tant de savoir si le détroit appartient ou non au Canada, mais plutôt si l'autorité canadienne peut ou non s'appliquer à l'emprunt dudit passage. Le contrôle potentiellement fructueux d'une voie maritime au trafic international pourrait créer un précédent juridique; cela inquiète grandement les États-Unis qui ne veulent pas voir d'autres États suivre cet exemple et gêner leurs activités maritimes dans le monde (Lalonde, 2007).

Le Canada, qui n'a pas manifesté le souhait de tester sa souveraineté devant les tribunaux internationaux, clame néanmoins que le contrôle de l'Arctique lui revient de droit, et, comme nous avons tenté de le démontrer par le rappel historique de sa politique sur le Nord depuis le passage du Manhattan en 1969, multiplie depuis quelques décennies les initiatives législatives internes lui assurant cette légitimité. Ainsi, la *Loi sur la prévention de la pollution des zones des eaux arctiques contiguës au continent et aux îles de l'Arctique canadien* ou encore le *Décret sur les coordonnées géographiques pour la mer territoriale* en sont de bons exemples (Charron, 2005-2006).

Par ailleurs, depuis la fin des années 1960, les États-Unis défendent l'internationalisation du passage du Nord-Ouest comme une requête parfaitement légitime, leur argument principal étant qu'il constitue sans contredit une voie navigable « reliant une zone de haute mer à une autre » (Honderich, 1987), condition géographique *sine qua non* pour être déclaré détroit international comme il a été établi dans l'affaire du Détroit de Corfou (arrêt du 9 avril 1949).

En outre, si le Canada a remporté de nombreuses batailles diplomatiques depuis la moitié du vingtième siècle, il n'en demeure pas moins qu'il n'a toujours pas réussi à confirmer et à défendre, sur le plan juridique international, sa souveraineté sur les régions arctiques et sur le passage du Nord-Ouest autrement que par l'insistance et la continuité de ses prises de position.

Et malgré l'intérêt évident des États-Unis dans la région, notamment en termes de sécurité, le gouvernement canadien évite de promouvoir dans son discours toute coopération canado-américaine dans la gestion de l'Archipel arctique et du passage du Nord-Ouest (Griffiths, 2007). Même le gouvernement Harper, souvent qualifié de pro-américain (Basham, 2006), semble vouloir maintenir cette politique du silence. Toujours selon Griffiths (2007), une multitude de raisons devrait amener les deux pays à s'entendre sur une aire de coopération, entre autres sur des questions de surveillance, de coordination des stratégies dans le cadre du NORAD, d'environnement et de missions de sauvetage. Alors pourquoi entretenir dans la rhétorique une attitude unilatéraliste ? La question de la souveraineté est-elle assez critique pour se le permettre ?

L'axe directeur qui se dégage de cet historique laisse transparaître une démarche évidente visant à souligner une souveraineté internationale, légale en vertu des principes westphaliens. Des initiatives législatives internes légitiment le respect du système politique canadien et par un discours manifestement souverainiste sur les tribunes tant nationales que mondiales.

Quels sont alors les déterminants qui poussent le Canada à utiliser une rhétorique unilatérale quand il s'agit du Nord, alors qu'il adopte habituellement, pour toutes ses autres interventions, une attitude davantage multilatéraliste ? Le Canada inscrit-il son autorité et son indépendance étatique dans la défense de son intégrité territoriale ?

## 2. Hypothèse et objet de la recherche

L'Arctique demeure malgré tout un potentiel fragile selon certains spécialistes politiques (Lassere, 2007). En effet, le passage du Nord-Ouest, qui en constitue l'enjeu majeur, pourrait voir son trafic gêné par le coût élevé des assurances pour les entreprises de transport, notamment en raison des icebergs et de la faible profondeur des voies empruntées. Les obstacles physiques liés à l'imprévisibilité du climat dans cette région en mutation perpétuelle, ajoutés à la tendance très nette de l'industrie maritime vers les gros navires (Comtois, 2005), pourrait véritablement ralentir l'essor du passage du Nord-Ouest comme grande autoroute maritime. Et le potentiel de ce détroit en tant que voie maritime ne faisant pas complètement l'unanimité, qu'est-ce qui pousse le gouvernement à prendre le moindre risque en misant sur cette région, surtout si l'on considère que sa prétention souverainiste dérange réellement son allié le plus puissant ?

Les pressions nationales sont-elles suffisantes pour expliquer un tel discours souverainiste ? Puisque la politique ne se base généralement pas sur des certitudes mais bien sur le calcul des risques (Byers, 2007), l'Arctique se présente-t-il comme une question de principe, d'idéologie politique, d'affirmation de l'identité nationale ? La Russie a déjà mentionné que le passage du Nord-Est, dont le contrôle, étrangement, ne lui est d'ailleurs pas autant contesté que ne l'est celui du Nord-Ouest au Canada, lui permettait de relier ses deux côtes – un lien Est-Ouest qui consolide son identité nationale (Garcin, 2007). En est-il de même pour le Canada, qui s'identifie également comme contrée nordique et comme fédération très vaste dont l'unité nationale doit être renforcée ?

Alors que la marge de manœuvre canadienne à l'échelon international semble plutôt mince quand il s'agit de revendiquer ses droits sur le passage du Nord-Ouest, d'autant que la plupart des grandes puissances penchent pour une solution juridique, la présence de certaines pressions internationales peut-elle être tout à fait écartée dans la compréhension du comportement canadien ?

Dans le cas d'un pays qui, au niveau international, s'écarte de l'action collective, l'hypothèse généralement mise de l'avant veut que lorsque l'international est porteur de menace, c'est l'intérêt propre de l'État qui prend le dessus. Aussi, s'inspirant de la méta-

phore du « chasseur de cerf »<sup>6</sup> de Jean-Jacques Rousseau, Kenneth Waltz (du courant réaliste) avance que faute de gouvernement mondial, l'anarchie amène de l'incertitude quant au comportement d'autrui et pousse les États à agir selon leurs propres intérêts (Battistella, 2004). Or, peut-être pourrait-il y avoir également certaines circonstances où l'intérêt national prend « naturellement » le dessus sur l'option du multilatéralisme ?

« Communauté imaginaire » par excellence (Anderson, 1996), l'identité nationale se définit comme « le produit d'un débat qui se déroule au niveau de la société, au sein des médias, à l'intérieur des diverses forces politiques et sociales et entre elles, dans l'appareil de l'État et enfin parmi les membres du gouvernement » (Charillon, 2004). Alors que Jutta Weldes (1999) limite l'analyse empirique de ce concept aux représentants officiels de l'État, Jepperson et ses collègues (1996) ont quant à eux mis l'accent sur les élites des partis politiques. Peu importe ces distinctions, il est tout à fait intéressant de comprendre quels sont les éléments de cette identité qui influencent le plus le comportement de l'État, et plus particulièrement les décideurs, en matière de politique étrangère.

Dans le cas précis de l'Arctique canadien, faire appel à l'identité « nordique » des Canadiens semble offrir un puissant outil d'unification nationale, chère au gouvernement fédéral. Cependant, les transformations du système international peuvent également avoir un impact profond sur la construction de l'identité nationale. En effet, un postulat important des constructivistes veut que les normes internationales (principalement celles diffusées par les institutions internationales), une fois « intériorisées », peuvent devenir partie intégrante de la définition identitaire d'un État qui croit en la légitimité de ces principes (Checkel, 1998). Pourtant, dans le contexte de l'Arctique, l'internationalisme traditionnel du Canada laisse plutôt place à une détermination d'agir unilatéralement, au nom de la souveraineté et des valeurs canadiennes. Dès lors, en soulignant la dualité interne-externe liée au développement d'une identité nationale, l'approche constructiviste nous permet de mieux conceptualiser le schéma unilatéral canadien dans la région arctique depuis le passage du Manhattan, et elle inspire l'hypothèse énoncée ci-dessous quant à la formulation de la politique étrangère canadienne sur l'Arctique.

## 2.1. Hypothèse

Cette recherche vise à valider l'hypothèse que la prise de position officielle du Gouvernement du Canada sur l'Arctique (variable dépendante), est en grande partie motivée par les pressions nationales à l'effet d'affirmer la souveraineté étatique, plutôt que de la soumettre aux pressions internationales liées à l'implication canadienne sur la scène internationale. Autrement dit, elle tente de démontrer que le discours souverainiste et uni-

---

<sup>6</sup> Contrairement à Hobbes, qui pense que l'état de guerre s'explique par le fait que tout État cherche naturellement à dominer les autres, Rousseau avance que l'état de guerre est naturel parce que chacun « se sent faible tant qu'il en est de plus forts que lui » (voir Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, 1755).

latéral du Canada sur cette région découle davantage de facteurs liés à l'environnement national que d'une réponse aux stimuli de l'environnement international.

Cette hypothèse reconnaît donc l'importance des pressions politiques internes dans la formulation du discours officiel du Canada sur l'Arctique. Elle suppose, à l'instar de la théorie du jeu à deux niveaux de Putnam (1998), que la position canadienne tient compte des demandes des différents groupes qui font pression sur le gouvernement ainsi que du contexte politique et juridique national pour élaborer ses initiatives à l'international. Elle renvoie par ailleurs à la souveraineté intérieure d'un État (Krasner, 1999). Si elle devait être confirmée, cette hypothèse permettrait vraisemblablement de faire ressortir le caractère unique du dossier de politique étrangère sur l'Arctique. Plus encore, il serait tout à fait intéressant de voir si les pressions nationales associées à cette problématique sont motivées en quelque façon par le désir de projeter les valeurs canadiennes sur la scène internationale. Cette sous-question dirigera la réflexion tout au long de l'analyse des résultats.

Notre recherche tente précisément de faire la lumière sur ce comportement qui pourrait être qualifié de « hors du commun » de la part du Canada dans la conduite de ses relations internationales.

## **2.2. Des déclarations décisionnelles**

La collecte d'informations pertinentes a été effectuée par la recherche des déclarations destinées à établir la position officielle du Canada sur l'Arctique. Bien que la période des questions au Parlement constitue un indicatif de la politique officielle du gouvernement canadien, elle est volontairement rejetée de l'analyse puisque ce type d'interventions à la Chambre des Communes ne s'adresse pas aussi directement aux acteurs internationaux que les discours de politique étrangère.

De plus, parce qu'elles sont implicitement liées à la formulation de la politique étrangère touchant la question nordique, les déclarations de trois acteurs clés ont ici été privilégiées. Celles du premier ministre, d'abord, car il demeure le représentant principal de l'État; celles du ministre des Affaires étrangères et du Commerce international, en raison de sa qualité de représentant officiel à l'étranger; et enfin celles du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, pour sa place au premier rang dans l'élaboration des initiatives visant les régions circumpolaires.

En outre, toute allocution, tout communiqué de presse évoquant la position officielle du gouvernement canadien sur la question de l'Arctique, et donc contenant le mot « Arctique », « Nord » et/ou « passage du Nord-Ouest » sera étudié et analysé. Il s'agit de dégager des discours, qui sont la charpente stratégique et idéologique censée soutenir l'action et les relations diplomatiques du pays (Muller et Surel, 1998), les justifications utilisées pour légitimer le comportement de l'État quant au « volet nordique » de sa politique étrangère, de façon à mieux en comprendre la portée dans la construction de l'identité nationale.

D'autre part, afin d'avoir un échantillonnage complet et une bonne unité de corpus, il paraît nécessaire de situer l'objet à l'étude sur une période de temps clairement définie. Fruit des discussions et des consultations menées pendant plusieurs années auprès des Canadiens, en particulier des habitants du Nord, la parution du *Volet nordique de la politique étrangère* s'avère un point de départ fort intéressant puisqu'il souligne bien, par une série de mesures d'administration publique planifiées, la volonté du gouvernement d'affirmer sans équivoque sa souveraineté sur l'Arctique.

Le 8 juin 2000, un an après s'être engagé par le discours du Trône à confirmer le leadership du Canada dans l'Arctique, et pour donner suite à la création du Nunavut en avril 1999, le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international publie un document visant à « améliorer la coopération, protéger l'environnement, favoriser le commerce et l'investissement, et appuyer la sécurité des habitants de la région »<sup>7</sup>.

L'évolution de cette dimension nordique, au fil du cheminement des différents gouvernements qui se sont succédés à la tête du pays, sera analysée jusqu'en août 2007, un an et demi après l'assermentation (le 6 février 2006) de Stephen Harper à titre de premier ministre du Canada. L'étude des documents ayant commencé en septembre 2007, juste après « les événements du drapeau russe » de l'été, nous avons choisi le 1<sup>er</sup> septembre 2007 pour mettre un terme à l'étape de collecte des discours. Il est par ailleurs nécessaire de préciser que, bien qu'un point de départ incontournable, le *Volet nordique de la politique étrangère* ne sera pas analysé au même titre que les autres discours. Nous chercherons plutôt à voir comment, en dehors de cette orientation, au-delà des engagements pris dans les livres blancs ou dans les lois, les discours sur le Nord s'articulent et se justifient au quotidien.

Aussi, en se basant sur ce que Frensley et Michaud (2000) ont nommé les « déclarations décisionnelles » (*decisional statements*), seuls les éléments émanant d'une intention d'action claire, déclarée explicitement ou implicitement dans un discours, seront retenus comme objets pertinents à la grille d'analyse. Plus concrètement, selon ces auteurs, il peut s'agir par exemple de la détermination d'un problème ou d'un objectif, de la défense d'un processus décisionnel, d'un choix ou d'une mise en application d'une loi. En somme, ce sont des déclarations qui reflètent réellement une idée concrète, un concept spécifique lié à la prise de position. Les déclarations décisionnelles dégagées des discours officiels seront donc utilisées comme unités d'analyse.

Plus d'une cinquantaine de documents officiels du Gouvernement du Canada, sur une période s'échelonnant de 2000 (l'année de parution du *Volet nordique de la politique étrangère*) à 2007 (de façon à pouvoir étudier une année complète du gouvernement Harper) seront donc traités et analysés à l'aide d'une grille d'analyse rigoureuse.

---

<sup>7</sup> Gouvernement du Canada, [http://www.international.gc.ca/circumpolar/sec02\\_nfp-fr.asp](http://www.international.gc.ca/circumpolar/sec02_nfp-fr.asp).

### 3. Analyse des résultats

Le dépouillement des discours de politique étrangère des différents représentants du Gouvernement canadien de 2000 à 2007 s'est traduit par la collecte et l'analyse de près de 1035 déclarations décisionnelles, elles-mêmes réparties dans 77 documents.

#### 3.1. La logique temporelle

Les événements, tant nationaux qu'internationaux, peuvent avoir une influence sur les décisions gouvernementales en matière de politique étrangère. Néanmoins, il serait facile et dangereux d'avancer sans certitude scientifique que tel ou tel fait historique a réellement eu un impact déterminant sur l'évolution d'une de ces décisions, et ainsi de tomber dans les préjugés et les lieux communs. C'est pourquoi nous profitons des renseignements récoltés pour tenter de vérifier empiriquement si les diverses justifications des décisions varient dans le temps.

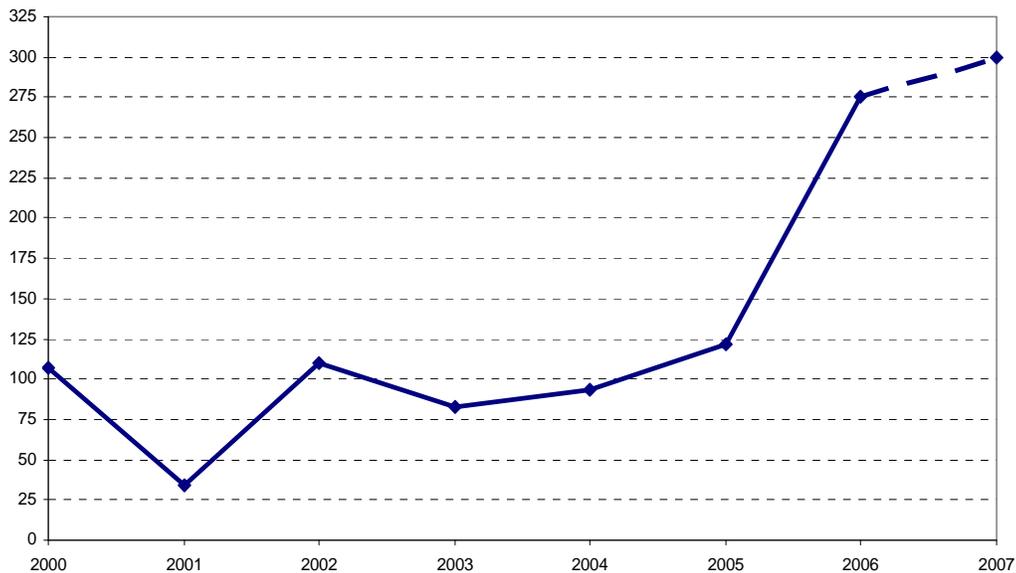
Nos résultats soulignent de façon très claire une prééminence des facteurs liés à l'environnement national. Tous acteurs confondus, les discours s'articulent principalement autour de l'identité, la fierté et le patriotisme en 2001, 2002 et 2007, et autour des questions humanitaires et du développement durable du territoire et des populations nordiques en 2000, 2004 et 2005.

**Tableau 3.1 – Nombre de déclarations décisionnelles par année**

Année	Nombre de déclarations décisionnelles
2000	107
2001	34
2002	110
2003	83
2004	93
2005	122
2006	275
2007 (jusqu'en août)	211

Rappelons que 2004 et 2005 correspondent aux années du gouvernement minoritaire de Paul Martin, ce qui pourrait peut-être expliquer que les demandes des divers corps sociaux aient été plus souvent mentionnées durant cette période. En effet, on sait qu'un gouvernement qui se sent plus « précaire » a tendance à vouloir offrir aux citoyens des raisons susceptibles de faire augmenter sa popularité, notamment en démontrant par ses discours sa sensibilité aux pressions qu'il reçoit.

**Graphique 3.1 – Évolution du nombre de déclarations décisionnelles, 2000-2007<sup>8</sup>**



Ce raisonnement ne s'applique pas nécessairement de la même manière au gouvernement Harper. En fait, la tendance pour ce gouvernement est assez claire et fait ressortir deux faits importants : d'abord, en conformité avec l'idéologie générale du Parti conservateur, des préoccupations d'ordre économique au niveau international; ensuite, la résurgence d'un « symbole national » à protéger. Ainsi, dans la mesure où l'Arctique était déjà annoncé comme un « emblème canadien » à protéger dans la plateforme électorale de 2005, il n'est pas surprenant de constater que le poids de cette promesse électorale fait partie, pour ce gouvernement lui aussi minoritaire, des « raisons et motifs susceptibles d'augmenter sa popularité ».

<sup>8</sup> Il faut rappeler que, la période d'analyse des données pour l'année 2007 se terminant au mois d'août, les récents événements (réponse canadienne à l'épisode du « drapeau russe » en août 2007) et les dernières sorties gouvernementales sur l'importance de protéger les territoires nordiques permettent de prévoir que les déclarations décisionnelles sur le Nord en 2007 seront plus nombreuses qu'en 2006. Afin de tenir compte de ces faits particuliers, nous avons extrapolé, à partir des données antérieures, les résultats de 2007.

Par ailleurs, seules les années 2003 et 2006 voient l'économie, un indicateur de l'environnement international, dominer les justifications du discours sur l'Arctique. Cette dernière distinction n'est pas surprenante puisque le potentiel énergétique calculé par les scientifiques dans un contexte mondial de flambée des prix de l'énergie (le cours du brut a été multiplié par cinq depuis 2003 selon le rapport annuel 2007 de l'OPEP) a donné un souffle nouveau aux possibilités de développement économique des ressources naturelles du Nord. Nous verrons d'ailleurs un peu plus loin la manière dont ce facteur économique influence les discours de certains acteurs.

Si d'une part le multilatéralisme, tant comme valeur nationale que comme requête des autres acteurs internationaux, semble avoir reculé au cours des années alors que la question arctique avançait, on ne peut ignorer d'autre part la montée graduelle de l'importance relative du facteur sécurité. On pourrait raisonnablement penser qu'avec le temps, la question de l'intégrité territoriale du Nord prend de plus en plus de place, en ce sens que le gouvernement canadien, en plus de rejeter son cadre opérationnel traditionnel (le multilatéralisme), utilise la défense légitime de cette intégrité territoriale pour justifier son comportement unilatéral face à l'international.

Il serait sans doute pertinent d'ajouter que ce « virage » sécuritaire semble intimement lié à l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur; on voit l'indicateur de sécurité faire un bond de 6,6 % en 2005 (sous Martin) à 13,5 % en 2006 (sous Harper). Le ministre des Affaires étrangères Peter Mackay annonçait d'ailleurs dès juin 2006 cette volonté de changement et les nouvelles orientations de politique étrangère de l'administration Harper :

Pour comprendre notre conception des affaires internationales, il faut examiner comment nous poursuivons nos objectifs nationaux. [...] Nous estimons que les ressources habituellement consacrées à la politique étrangère – à la diplomatie, à l'aide au développement et aux forces armées – ont décliné. Le nouveau gouvernement est déterminé à mettre fin à ce déclin. Nous avons formulé des orientations précises pour notre action future : [...] une politique de défense robuste, d'abord axée sur le Canada, c'est-à-dire sur la protection de la souveraineté, notamment en Arctique. (Mackay, 2006)

De plus, depuis 2004, et donc depuis la mise en place officielle de la *Stratégie pour le Nord*, on remarque que l'Arctique prend une importance plus particulière dans l'argumentaire général canadien. Ainsi, les références au Nord n'apparaissent plus sporadiquement dans des contextes discursifs connexes, comme la protection de l'environnement ou le maintien de bonnes relations bilatérales, mais deviennent, dans les dernières années, plutôt centrales, et forment un sujet à part entière.

Comme si, en même temps qu'était dévoilée la menace du réchauffement planétaire pour l'Arctique, naissait une perception simultanée de toute une série de problèmes traités séparément jusqu'alors. Cette nouvelle conception du Nord pourrait s'interpréter comme un engagement ferme du Canada à établir une politique étrangère rigoureuse et crédible pour la région circumpolaire et comme l'instrument d'une position visant à renforcer son identité nordique au sein de la communauté internationale.

Le nombre de déclarations décisionnelles émises au fil des années tend d'ailleurs à confirmer cette idée de la construction graduelle d'un véritable « dossier arctique » prenant une place significative et unique dans la politique étrangère canadienne. Le graphique 3.1 permet de constater que le nombre de déclarations sur le thème particulier de l'Arctique a pratiquement doublé, passant de 107 en 2000 à 211 en 2007.

Selon nos données, depuis 2003 et plus particulièrement depuis 2004 (date de parution de la *Stratégie pour le Nord*), il y a une augmentation évidente du nombre de déclarations décisionnelles sur la question de la souveraineté arctique. La manifestation empirique de ce nouvel intérêt semble concorder avec l'idée constructiviste selon laquelle la perception d'une problématique dans la société en établit l'ampleur et l'importance sur la scène nationale, paramètres qui peuvent avoir de grandes conséquences sur la définition même des priorités politiques à l'international.

Dans un autre ordre d'idées, à la lumière du graphique 3.1, on ne peut qu'observer une forte diminution des déclarations en 2001. Un transfert de préoccupation sécuritaire vers la frontière sud, à la suite des attentats terroristes du 11 septembre, pourrait vraisemblablement expliquer cette baisse soudaine d'intérêt pour le Nord.

### **3.2. Pressions de l'environnement national**

De façon globale, les résultats indiquent que 65 % de la « rhétorique du Nord » provient de l'impulsion canadienne interne, principalement (20,8 %) de ce qui se construit à partir des demandes de l'opinion publique et des mouvements environnementalistes, qui surgissent souvent dans les médias ou lors des campagnes électorales. Le tableau 3.2 montre ces résultats.

L'importance de ces pressions nationales spécifiques<sup>9</sup> n'est sans doute pas étrangère à la volonté du Gouvernement canadien d'octroyer une plus grande autonomie aux autorités des Premières Nations à partir des années 1990. On peut supposer qu'en plus de répondre à un désir d'autodétermination des habitants du Nord, le renforcement de leur autonomie gouvernementale visait également à consolider les revendications canadiennes sur le passage du Nord-Ouest, et à s'opposer ainsi à la remise en cause de l'intégrité du territoire. Par le fait même, le Canada voulait peut-être établir que son action dans la région évoluait véritablement d'une gestion paternaliste, voire coloniale, à une politique ouverte à la reconnaissance de la différence et au partage des pouvoirs – et donc qu'elle était bel et bien vivante, incluse dans sa gestion de l'État. Cet exemple tend à démontrer comment le Canada, en se justifiant *par la nécessité de répondre à une impulsion de politique interne*, tente de légitimer une action unilatérale et souverainiste face à l'étranger.

---

<sup>9</sup> En 1992, l'Assemblée des Premières Nations et les gouvernements fédéral et provinciaux ont approuvé en principe un ensemble de réformes constitutionnelles dans le cadre de l'« Accord de Charlottetown ». Cette entente constituait un élément historique de réconciliation avec le Canada. L'Accord reconnaissait le droit à l'autonomie gouvernementale des Premières Nations au sein du Canada. Le compte rendu des négociations et de l'entente sont disponibles sur le site Internet de l'Assemblée des Premières Nations : <http://www.afn.ca/article.asp?id=95>.

**Tableau 3. 2 – Fondement des déclarations décisionnelles de 2000 à 2007, en %**

<b>a) Pressions de l'environnement national</b>	
Histoire et précédents	9,7 %
Valeurs nationales	12,5 %
Identité, fierté, patriotisme	18,2 %
Questions humanitaires et développement durable	20,8 %
Multilatéralisme	3,9 %
<b>Total</b>	<b>65,1 %</b>
<b>b) Pressions de l'environnement international</b>	
Économie	16,8 %
Sécurité	9,1 %
Requêtes multilatérales	2,0 %
Régionalisme	2,9 %
Bilatéralisme	4,1 %
<b>Total</b>	<b>34,9 %</b>

Par ailleurs, les énoncés en lien avec l'identité nationale, la fierté et le patriotisme ne sont certainement pas à négliger – ils comptent pour 18,2 % des déclarations. Ce pourcentage révèle une instrumentalisation du sentiment identitaire extrêmement intéressante, d'autant qu'elle s'avère plus présente que la défense des valeurs nationales, qui n'apparaît que dans 12,5 % des déclarations décisionnelles. L'utilisation de ces valeurs dites nationales dans l'élaboration du discours aurait pourtant pu amener une cohérence supplémentaire au principe de « démocratisation » de la politique étrangère, concept grandement prôné par l'administration publique canadienne dans les années 1980 et 1990 (Michaud, 2006a).

Comment expliquer alors que, dans un contexte où précisément la solidarité interne autour d'une vision commune serait souhaitable, les représentants du peuple n'ont pas plus eu recours à la promotion de ces valeurs unificatrices ? Pourrait-on y déceler une préférence politique pour une stratégie misant sur un thème encore plus fort que celui des valeurs nationales, soit celui de *l'identité nationale* à proprement parler ? Examinons la chose plus en profondeur.

D'une part, selon Côté (2006), l'État omnipotent, anonyme et avare d'explications sur ses actions laisse place depuis la fin de la Guerre froide à un approfondissement de la dynamique démocratique : le citoyen se réinvite dans le processus décisionnel. Dans le

cas de l'Arctique, les politiciens laissent entendre, dans 12,5 % de leurs déclarations décisionnelles, que les valeurs nationales, dont les notions de prospérité et d'égalité, ou encore celle de la « démocratisation » de la politique étrangère, donc des valeurs associées à la société civile, ne peuvent être ignorées dans le contexte de l'Arctique. À titre d'exemple, Paul Martin déclarait, en décembre 2004 :

Pour les résidents du Yukon, c'est une occasion passionnante de collaborer à la préparation d'une stratégie pour le Nord qui honore leur diversité et qui garantit qu'ils apporteront une riche contribution à la fédération [...] Des consultations mixtes seront menées afin de donner la possibilité aux résidents du Nord d'exprimer leurs opinions. (Martin, 2004)

Ainsi, la société civile, mieux articulée depuis la naissance de nombreuses organisations non gouvernementales (notamment associées à l'environnement), exprime des attentes élevées en matière de participation et de représentativité, et en ce sens elle semble avoir influencé le façonnement du discours gouvernemental sur l'Arctique.

D'autre part, et c'est là qu'il y a contradiction, l'appel aux valeurs nationales autour desquelles s'organise cette société civile ne représente justement que 12,5 % des justifications totales – un pourcentage plutôt faible. À partir de cette donnée, il serait donc possible de formuler l'hypothèse que, dans leur façon de promouvoir le Nord, les politiciens privilégient et mettent de l'avant la fierté, le patriotisme et le sentiment identitaire, des notions qui constituent le « nous collectif » et qui font plus appel à l'émotif, à l'irrationnel.

Une explication de ce choix serait que la sensibilité rattachée à ces notions suscite davantage de réactions positives au sein de la population que les références politiques et juridiques traditionnelles et rationnelles entrant dans ce que nous avons appelé les valeurs nationales.

Dans un tout autre ordre d'idées, si certains analystes tendent à sous-estimer le rôle de l'histoire dans la constitution de la « culture stratégique » d'une communauté (Nossal, Roussel et Paquin, 2007), dans le cas de la politique étrangère sur l'Arctique, il ne peut être complètement ignoré : 9,7 % des justifications des déclarations reposent sur l'histoire canadienne et le patrimoine autochtone. Sans nécessairement être la plus marquée, cette dimension représente tout de même un pourcentage digne de mention.

Enfin, il faut noter qu'à peine 3,9 % de la rhétorique canadienne sur l'Arctique relève de la promotion du multilatéralisme en tant que cadre opérationnel à adopter sur la scène internationale. Cette dernière donnée, en comparaison avec le pourcentage de l'indicateur précédent (histoire et patrimoine), souligne bien que le Canada, dans ce cas précis, met résolument l'accent sur ses racines patrimoniales et historiques plutôt que de faire appel au respect de sa « tradition politique multilatéraliste ». Le caractère émotif et identitaire des régions arctiques peut encore ici vraisemblablement expliquer cette spécificité de la question nordique, spécificité sur laquelle nous ne manquerons pas de revenir.

### **3.3. Pressions de l'environnement international**

Dans un deuxième temps, on aura remarqué que près de la moitié des déclarations décisionnelles attribuables à des pressions internationales se justifient par des motifs d'ordre économique (16,8 % sur 34,9 %). Ces chiffres mettent en évidence l'interdépendance du Canada et des marchés internationaux, notamment au chapitre de l'énergie. Le second facteur en importance, la sécurité (9,1 %), évoque bien la nécessité d'envisager sérieusement un contrôle accru des menaces transnationales dans les contrées nordiques.

Autre fait à mentionner : les pressions liées aux responsabilités multilatérales du Canada sur la scène mondiale, ainsi que celles découlant du régionalisme et du bilatéralisme, ne constituent ensemble que 9 % des justifications des déclarations décisionnelles. C'est un écart considérable par rapport aux résultats d'études antérieures sur l'influence du multilatéralisme dans la position officielle du Canada à l'étranger (notamment les travaux de Michaud et Tremblay, 2006). Est-ce suffisant pour affirmer hors de tout doute que la question de l'Arctique s'avère une « exception » dans la gestion canadienne des affaires internationales, pour laquelle le cadre opérationnel multilatéraliste est généralement privilégié ?

À la lumière de ce qui précède, il est donc possible de prétendre que le Canada, afin d'asseoir son identité nordique et de s'inscrire activement dans une politique circumpolaire, utilise une rhétorique justifiée davantage par des pressions de son environnement interne que par des pressions de l'environnement international. Il s'agit maintenant de soumettre cette affirmation à différents prismes d'analyse pour mieux en saisir toutes les nuances.

## **4. Impact de l'héritage partisan**

Les différentes configurations de la rhétorique arctique sont examinées selon deux axes principaux : la dynamique politique ou l'héritage partisan, et l'influence du personnage dans la prise en charge du « dossier arctique ».

Lorsqu'on parle d'étiquette politique ou d'héritage partisan, il ne faut surtout pas réduire l'« idéologie » à une seule vision ou à une seule position. Il paraît plus approprié d'évoquer un courant ou un mode de pensée, un mouvement associé à une certaine sensibilité politique. Ainsi, derrière l'idéologie s'activent de nombreux analystes, praticiens et penseurs qui orientent le champ d'action et planifient scrupuleusement les différentes stratégies à adopter et les messages publics à véhiculer. Ces manœuvres, fort complexes, révèlent des dynamiques propres à chaque période et à chaque chef, mais suivent généralement des grandes lignes dictées par la tradition politique de chaque parti (Bélanger et Lemieux, 1996).

Il ne serait pas indiqué, dans le cadre de cette recherche, d'essayer d'inventorier toutes les composantes idéologiques des diverses tactiques partisans. Néanmoins, il est intéressant de voir s'il existe des différences significatives entre les discours libéral et

conservateur. Dans cette catégorie, nous tenterons donc de mettre en relief les principales particularités qui se dégagent des résultats entre les déclarations des acteurs libéraux (en faisant une distinction entre les gouvernements Chrétien et Martin) et celles du gouvernement conservateur de Stephen Harper.

#### **4.1. Parti libéral**

Tant sous Jean Chrétien que sous Paul Martin, les Libéraux semblent mettre de côté la démarche internationaliste, qui opte pour les valeurs traditionnelles du Canada – dont principalement le multilatéralisme et le respect du droit international – en faisant un choix nettement plus souverainiste qui les incite à répondre positivement aux demandes nationales et à protéger davantage l'intégrité du territoire.

En raison de la longue tradition multilatéraliste du Canada et de sa réputation de leader en regard du droit international et de la coopération, les discours des acteurs libéraux laissent transparaître une certaine prudence dans le choix des mots quant aux actions à entreprendre dans le Grand Nord. De façon à mieux conceptualiser cette « retenue », regardons plus attentivement les résultats pour chacune des périodes libérales étudiées, soit celle de janvier 2000 à décembre 2003 sous Jean Chrétien, et celle de janvier 2004 à février 2006 sous Paul Martin.

##### **4.1.1 Gouvernement Chrétien**

Le 25 octobre 1993, après neuf ans de règne conservateur, le Parti libéral forme un gouvernement majoritaire. Jean Chrétien devient le 20<sup>e</sup> premier ministre du Canada et il accomplira trois mandats consécutifs au pouvoir, de l'automne 1993 à la fin de 2003. Pour la période à l'étude, soit à compter de 2000 jusqu'à la fin de 2003, lorsque Chrétien tire sa révérence, trois ministres des Affaires étrangères et du Commerce international se succéderont sous son autorité : Lloyd Axworthy (25 janvier 1996 - 16 octobre 2000), John Manley (17 octobre 2000 - 15 janvier 2002) et Bill Graham (16 janvier 2002 - 19 juillet 2004). Robert Nault occupera quant à lui le poste de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien durant tout le cycle étudié, ayant été en poste de 2000 à 2004. Le tableau suivant montre la distribution pondérée des différents indicateurs pour chacun de ces acteurs.

**Tableau 4.1 – Déclarations décisionnelles, gouvernement Chrétien, 2000-2003 (%)**

	J. Chrétien	L. Axworthy	J. Manley	B. Graham	R.Nault	Moyenne
Histoire et précédents	10,7	16,8	—	11,5	8,1	9,4
Valeurs nationales	13,4	7,8	18,2	13,8	—	10,6
Identité, fierté, patriotisme	33,0	6,5	—	17,2	6,1	12,6
Questions humanitaires et développement durable	15,2	19,5	18,2	18,4	24,5	19,2
Multilatéralisme	0,9	7,8	18,2	16,1	—	8,6
<b>Total des pressions de l'environnement national</b>	<b>73,2</b>	<b>58,4</b>	<b>54,6</b>	<b>77,0</b>	<b>38,7</b>	<b>60,4</b>
Économie	15,1	9,1	18,2	2,3	42,9	17,5
Sécurité	2,7	5,2	9,1	1,2	—	3,6
Requêtes multilatérales	3,6	3,9	18,2	2,3	—	5,6
Régionalisme	—	11,7	—	10,3	—	4,4
Bilatéralisme	5,4	11,7	—	6,9	18,4	8,5
<b>Total des pressions de l'environnement international</b>	<b>26,8</b>	<b>41,6</b>	<b>45,5</b>	<b>23,0</b>	<b>61,3</b>	<b>39,6</b>

Alors que ses premiers mandats sont marqués par l'assainissement des finances publiques, la réduction de la taille de l'État et les querelles constitutionnelles, notamment la montée des régionalismes dans l'Ouest canadien et au Québec, Jean Chrétien n'échappe pas, dans ses dernières années à la tête du gouvernement, aux questions éthiques soulevées par des histoires de conflits d'intérêts, de subventions illicites et de favoritisme politique.

Le poids de ces circonstances nationales n'est peut-être pas à écarter lorsqu'on dit de Jean Chrétien, à tort ou à raison, qu'il ne s'est pas assez intéressé aux questions d'ordre international (Savoie, 2003). Les scandales financiers et les luttes de pouvoir au sein du parti ont imprégné le paysage politique sous son règne et ont souvent relégué les questions internationales au second plan. Cela pourrait-il expliquer que, dans le cas de l'Arctique, les pressions de l'environnement interne (73,2 %) chez cet acteur sont nettement supérieures aux pressions de l'environnement international (26,8 %). Il semble plutôt certain que ces circonstances n'ont pas été favorables à une prise en charge plus poussée des divers enjeux internationaux.

Quoi qu'il en soit, une chose demeure indéniable : ses années au pouvoir se caractérisent par la volonté manifeste de se dissocier des positions américaines. En effet, la nécessité de préserver l'identité canadienne se reflète nettement dans la conduite de sa politique étrangère, à commencer par le refus de participer à la guerre en Irak (Roussel 2004). La campagne électorale de 1993 ayant grandement profité de la dénonciation du « suivisme » et des « relations personnelles privilégiées » de Brian Mulroney à l'égard

des États-Unis<sup>10</sup>, Chrétien a toujours pris bien soin de ne pas s'afficher trop ouvertement avec son homologue américain et s'est érigé, durant ses mandats, en défenseur de l'indépendance canadienne face à Washington (Roussel et Robichaud, 2004).

Dans cet ordre d'idées, il ne faut pas s'étonner de voir l'indicateur lié à l'identité, la fierté et le patriotisme prendre autant d'importance – le tiers des déclarations décisionnelles – dans sa rhétorique sur l'Arctique. On peut déceler, dans cet appel à la « nordicité » canadienne, une stratégie visant à renforcer le caractère unique du Canada et, par le fait même, une volonté de se distinguer du géant américain sur la scène internationale.

On ne pouvait passer sous silence cet aspect fondamental du discours canadien – à savoir qu'au Canada, on bâtit souvent le sentiment identitaire *en se distinguant de la nation américaine* –, mais sous peine de longue digression, on ne peut le développer davantage ici. Il serait fort pertinent d'explorer cette facette de la politique étrangère dans le cadre d'une autre recherche. Évidemment, le sujet n'est pas nouveau : Seymour M. Lipset (1990) et bon nombre de théoriciens canadiens anglais<sup>11</sup> débattent de la question des différences entre les valeurs canadiennes et américaines depuis plusieurs années déjà. Cependant, il serait intéressant de lier ce thème à un contexte aussi fascinant que celui de l'Arctique.

Retenons pour l'instant une évidence liée au discours sur le Nord : en évoquant des particularités liées à l'environnement interne, on réussit à justifier, sur la scène internationale, un comportement plus unilatéral que multilatéral. Autrement dit, il serait possible de légitimer, auprès des acteurs et partenaires internationaux, une politique étrangère plus individualiste, et donc moins coopérative, *au nom de la défense de l'identité nationale*. Ainsi, en raison des paramètres internes du Canada et grâce à eux – notamment la résurgence de l'Arctique comme symbole national –, le discours sur le Nord semble réagir aux pressions de l'environnement international par une rhétorique souverainiste, au nom des pressions nationales.

Par ailleurs, au regard du vocabulaire utilisé par les autres acteurs du gouvernement Chrétien, certains constats s'imposent. Chez Axworthy, on dénote une présence des indicateurs Histoire et précédents et Questions humanitaires et développement durable du Nord. L'héritage autochtone et nordique semble en effet revenir très souvent dans les discours de ce ministre (16,8 %), cependant que le concept de « sécurité humaine »<sup>12</sup>, en tant que préoccupation du sort des habitants du Nord, demeure l'élément le plus déterminant et le plus souvent mentionné (19,5 %). Ainsi, il déclarait le 2 février 2002 : « En prenant à cœur les idéaux et la pratique de la sécurité humaine, nous relèverons le

---

<sup>10</sup> Dans ce qui a été par la suite appelé le « Livre rouge ». Voir le rapport « Pour la création d'emplois, pour la relance économique » publié en 1993 par le Parti libéral du Canada.

<sup>11</sup> Voir entre autres CARROLL, Michael (2005), « Who owns democracy ? : Explaining the long-running debate over canadian/american value differences », *Canadian review of sociology and anthropology*, vol. 42, no. 3 : 267-282, et GRABB Edward, James CURTIS et Douglas BAER (2000), « Defining moments and recurring myths : Comparing Canadians and Americans after the American Revolution : Comparative-historical perspectives on Canada », *Canadian review of sociology and anthropology*, vol. 37, no. 4 : 373-419.

<sup>12</sup> Cette approche de politique étrangère axée sur les individus reconnaît que la stabilité globale est impossible tant que la sécurité humaine n'est pas garantie, ce dont Lloyd Axworthy s'est fait un ardent promoteur.

défi du Nord et, même, des relations Canada-Russie : le défi de l'équilibre, de la prospérité et de la durabilité ». (Axworthy, 2002)

Cette observation n'est pas surprenante dans la mesure où, dans les années 1990, Axworthy avait fait de ce concept un véritable cheval de bataille (Michaud, 2006a). Il faut enfin souligner que c'est chez cet acteur que l'importance du régionalisme (11,7 %) et du bilatéralisme (11,7 %) est la plus grande. Par contre, il est nécessaire de préciser que pour Axworthy, le bilatéralisme fait uniquement référence à la coopération avec la Russie, et non avec les États-Unis. Le contraire eut été étonnant, Axworthy étant reconnu pour avoir été derrière l'antiaméricanisme, ou plutôt, comme le souligne Cooper (2002), derrière l'« hyper-multilatéralisme » des Libéraux à cette époque<sup>13</sup>.

Les déclarations du ministre Manley sont celles qui soulèvent le plus les potentialités économiques liées au contrôle du Nord sous le gouvernement Chrétien. Il n'est pas étonnant de lire dans ses déclarations que :

...nous exportons maintenant plus de pétrole et de gaz aux États-Unis que l'Arabie saoudite. Nous avons également un énorme potentiel dans nos sables bitumineux et dans nos vastes réserves de gaz naturel. [...] Deux questions dominent la conjoncture actuelle : la prospection pétrolière dans le Grand Nord et le changement climatique mondial. (Manley, 2001)

On pouvait s'attendre à ce que cet acteur, venu d'Industrie Canada, ait une politique étrangère à très forte composante économique. Malgré son allégeance libérale, Manley a souvent été décrit comme un politicien de la droite de son parti, étant plutôt fiscalement conservateur (Cooper, 2002). Ainsi, en plus de « tempérer » l'anti-américanisme de son prédécesseur, il s'est démarqué comme un bilatéraliste voulant réformer la relation Canada - États-Unis. Comme le souligne encore Cooper : « Se détachant donc des principes d'autonomie et de *soft power* de la diplomatie d'Axworthy, la principale préoccupation de Manley fut de regagner le statut du Canada en tant qu'allié fiable, prêt et disposé à se battre aux côtés des États-Unis ». (Cooper, 2002)

Enfin, mentionnons que c'est chez Graham que le poids des pressions de l'environnement national dans la prise de position est le plus manifeste (77 %). Ce n'est peut-être pas sans rapport avec la vaste consultation pancanadienne intitulée « Un dialogue sur la politique étrangère canadienne » (MAECI, 2003) dans laquelle s'était lancé ce ministre en 2003 et qui visait à offrir une tribune à la société civile et à lui permettre de participer davantage au processus de formulation de la politique étrangère (Nossal, Roussel et Paquin, 2007).

Finalement, si on examine les discours de politique étrangère du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Robert Nault, on constate que les pressions internationales sont nettement plus importantes (61,3 %) que les pressions nationales (38,7 %). Nous verrons dans la section suivante si la tendance se répète chez les autres représentants de ce ministère.

---

<sup>13</sup> Le texte de Cooper explique d'ailleurs très bien la *doctrine axworthienne*, fondée sur la sécurité humaine et les partenariats d'États adhérant « aux mêmes valeurs ».

Plus précisément, les justifications liées à l'environnement interne, soit l'histoire et le patrimoine (8,1 %) ainsi que la fierté et le patriotisme (6,1 %), sont les plus fréquentes, alors que la promotion des valeurs canadiennes est tout à fait absente. Parmi les motifs liés à l'environnement externe, l'économie demeure centrale (42,9 %) mais n'est jamais évoquée sans rappeler la nécessité nationale d'y inclure le bien-être et le respect des demandes des populations nordiques (24,5 %).

Tirée d'un discours prononcé le 7 avril 2003 à Houston, au Texas, la phrase suivante exprime bien cette association entre croissance économique et développement de la région : « Au Canada, plus particulièrement dans le Nord, l'exploitation des ressources pétrolières et gazières représente un potentiel énorme pour la création d'emplois et le développement économique ». (Nault, 2003).

#### 4.1.2 Gouvernement Martin

En novembre 2003, à la suite d'une course au leadership dont l'issue ne faisait aucun doute, Paul Martin devient chef du Parti libéral et succède à Jean Chrétien à la tête du gouvernement canadien le 12 décembre 2003, alors qu'il est assermenté à titre de 21<sup>e</sup> premier ministre du Canada. Le tableau suivant illustre la composition des différentes justifications utilisées dans le discours sur l'Arctique durant la période 2003-2006.

**Tableau 4.1.2 – Déclarations décisionnelles, gouvernement Martin, 2003-2006 (%)**

	P. Martin	P. Pettigrew	A. Mitchell	A. Scott	Moyenne
Histoire et précédents	15,0	6,0	8,7	12,5	10,5
Valeurs nationales	16,7	15,0	4,3	9,4	11,4
Identité, fierté, patriotisme	13,4	8,0	—	40,6	15,5
Questions humanitaires et développement durable	33,3	19,0	43,5	21,9	29,4
Multilatéralisme	—	12,0	—	—	3,0
<b>Total des pressions de l'environnement national</b>	<b>78,4</b>	<b>60,0</b>	<b>56,5</b>	<b>84,4</b>	<b>69,8</b>
Économie	13,3	9,0	43,5	15,6	20,4
Sécurité	3,3	10,0	—	—	3,3
Requêtes multilatérales	—	2,0	—	—	0,5
Régionalisme	3,3	8,0	—	—	2,8
Bilatéralisme	1,7	11,0	—	—	3,2
<b>Total des pressions de l'environnement international</b>	<b>21,6</b>	<b>40,0</b>	<b>43,5</b>	<b>15,6</b>	<b>30,2</b>

En 2004, le Parti libéral du Canada parvient à remporter les élections du 28 juin avec 36,7 % des suffrages (pour 135 des 308 sièges à la Chambre des communes), juste devant le Parti conservateur de Stephen Harper (29,6 % des voix, 99 sièges). Paul Martin se retrouve à la tête d'un gouvernement minoritaire. Cela signifie que le parti doit être attentif aux autres partis afin de garder leur appui et ainsi éviter d'avoir à retourner en élections. Une enquête dévoilait d'ailleurs, en 2005, que 62 % des Canadiens préféreraient les gouvernements minoritaires aux gouvernements majoritaires, puisqu'ils semblaient plus sensibles à leurs besoins<sup>14</sup>.

En effet, la gestion de l'État soumise à ce schéma précaire qui oblige à discuter et à faire des compromis offre une marge de manœuvre plus mince tout en exigeant de ménager l'opinion publique, au cas où des élections seraient déclenchées avant le délai habituel d'environ 4 ans par un vote de non-confiance – plus probable dans les cas de gouvernement minoritaire – à la Chambre des communes.

Il n'est donc pas surprenant de constater que plus du tiers des justifications rhétoriques de Paul Martin sur l'Arctique s'appuient directement sur les questions humanitaires et le développement durable des populations et du territoire nordiques. Comme nous l'avons déjà défini, cet indicateur tente de mesurer la sensibilité du gouvernement aux différentes conséquences de l'activité humaine et de l'entreprise dans le Nord à tous les échelons sociaux, que ce soit les employés (conditions de travail, niveau de rémunération, etc.), les communautés locales ou la société en général.

Ces activités font émerger de nombreuses préoccupations sociales qui se formulent en demandes auprès du gouvernement (cet indicateur est aussi le plus élevé chez les autres acteurs de cette période). Il n'était pas étonnant d'entendre dans un de ses discours : « L'objectif principal de la *Stratégie pour le Nord* est d'apporter une véritable amélioration à la qualité de vie des résidents du Nord et à leur capacité de gérer leurs propres affaires ». (Martin, 2004)

Par ailleurs, il faut dire qu'en matière de politique étrangère, les défis demeurent sensiblement les mêmes que ceux auxquels était confronté Jean Chrétien, à quelques nuances près. La prospérité et la compétitivité économique du Canada demeurent la grande priorité; cependant, le nouveau premier ministre semble plus enclin à adopter une approche continentaliste que son prédécesseur, et donc plus enclin à acquiescer aux demandes américaines (Nossal, Roussel et Paquin, 2007). Ainsi, bien qu'il ait décliné l'offre américaine de projet de défense anti-missile, le rapprochement s'est manifesté, entre autres, par une certaine volonté politique de renforcer la défense du continent, notamment par l'élaboration de la première « politique de sécurité nationale du Canada », qui n'était pas sans rappeler l'organisation de la Homeland Security créée aux États-Unis après les attentats du 11 septembre 2001 (Auger et Roussel, 2004).

---

<sup>14</sup> Étude menée par le Centre de recherche et d'information sur le Canada : « Les Canadiens remettent en question l'intégrité de leurs dirigeants », 2005.

Pourtant, à propos de l'Arctique, Paul Martin ne fait en aucun cas mention de l'importance de sauvegarder les traditions multilatérales du Canada. Il n'invoque le bilatéralisme (1,7 %) et le régionalisme (3,3 %) qu'à quelques occasions, sans référence particulière au voisin américain. Comment expliquer ce paradoxe entre désir de rapprochement avec les États-Unis et absence de volonté de collaboration dans les discours sur l'Arctique, sinon en soulignant le caractère particulier et unique de la question nordique ? Il y a certainement là matière à réflexion. Peut-on comprendre sans tenir compte de la spécificité *identitaire* de cette dimension de la politique étrangère ?

Alors que les pressions nationales occupaient une place considérable dans les discours de Graham, on constate plutôt chez Pettigrew une présence notable des facteurs internationaux liés à l'économie (9 %) et à la sécurité (10 %). C'est chez cet acteur que l'indicateur du bilatéralisme entre le plus souvent en jeu (11 %). Pour cet ancien ministre de la Coopération internationale et ancien responsable du Développement des ressources humaines dans le cabinet de Jean Chrétien, l'importance d'une collaboration internationale n'a rien d'étonnant. De plus, ministre du Commerce international en 1999, il fut également impliqué de près dans des dossiers comme celui qui oppose Canadiens et Américains sur la question du bois d'œuvre, ou dans les discussions entourant l'adoption de la zone de libre-échange des Amériques.

Ce cheminement n'est certainement pas étranger à la façon dont Pettigrew parle plus précisément de la nécessité de répondre aux demandes *bilatérales* (11 %) plutôt qu'aux requêtes multilatérales en général (2 %). Les expressions suivantes, toutes tirées du même discours, illustrent bien cette constatation :

J'ai l'intention de consacrer mes énergies au développement des relations bilatérales du Canada avec les membres du Conseil de l'Arctique, pour promouvoir une habitude de coopération. [...] Nos relations bilatérales avec les États-Unis dans les dossiers nordiques sont aussi importantes. [...] Je prends acte par ailleurs de l'attention que la Norvège accorde à son programme nordique et j'espère que nos deux pays pourront resserrer leur coopération. (Pettigrew, 2005)

Même quand il s'agit des relations avec les autres membres du Conseil de l'Arctique, ce ministre semble envisager de renforcer les liens avec *chacun d'eux* plutôt que de les rassembler en un *bloc multilatéral*.

Quant à Mitchell, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, s'il dévoile ses priorités en consacrant 43,5 % de ses déclarations aux questions humanitaires et de développement durable, il associe manifestement ces priorités à l'importance de bien gérer les pressions économiques liées au développement énergétique du Nord (43,5 %). C'est d'ailleurs la seule dimension internationale qui l'intéresse, les autres n'étant jamais évoquées. Dès le début de son mandat (le 25 mars 2004), Mitchell déclarait :

Cette stratégie (pour le Nord) vise à faire en sorte que les débouchés économiques soient créés en partenariat avec les Canadiens du Nord. L'investissement générera des retombées positives pour tous les citoyens du Nord, ce qui inclut les 50 000 membres des Premières nations, les Métis et Inuit qui habitent dans le Nord. [...] Le Nord canadien acquerra une plus

grande certitude quant à la souveraineté qu'il exerce sur les ressources minérales et d'hydrocarbures que recèle le plateau ainsi que la capacité de faire respecter les lois environnementales du Canada dans la région.

Enfin, mentionnons que les déclarations du ministre Scott ne peuvent quant à elles être dissociées de l'appel au patriotisme et au sentiment identitaire dans la défense des territoires arctiques (40,6 %). Le 14 décembre 2004, Scott déclarait, lors de la conférence de presse pour le lancement du *Cadre de la Stratégie pour le Nord* :

Je crois que l'annonce aujourd'hui du Cadre de la Stratégie pour le Nord est une occasion capitale pour tous les Canadiens. Nous sommes véritablement une nation nordique. Même les Canadiens qui n'ont pas eu la chance de visiter le Nord sont captivés et inspirés par son immensité et la magnificence de ses paysages, les accomplissements uniques de sa population et son avenir si prometteur.

#### 4.2. *Parti conservateur*

Assermenté le 6 février 2006, Stephen Harper, chef du Parti conservateur, devient le maître d'œuvre d'un gouvernement minoritaire. De prime abord, on serait tenté de penser, en se fiant à quelques déclarations-chocs parues dans les médias, que l'Arctique représente pour ce parti une priorité cruciale de la politique étrangère. Le tableau suivant illustre la répartition des justifications données par les acteurs de ce gouvernement pour légitimer les comportements canadiens face à l'Arctique.

**Tableau 4.2 – Déclarations décisionnelles, gouvernement Harper, 2006-2007 (%)**

	S. Harper	P. Mackay	J. Prentice	Moyenne
Histoire et précédents	8,3	11,1	7,8	9,1
Valeurs nationales	12,4	33,3	12,1	19,3
Identité, fierté, patriotisme	23,7	33,3	12,1	23,0
Questions humanitaires et développement durable	15,8	11,1	31,2	19,4
Multilatéralisme	0,3	—	2,8	1,0
<b>Total des pressions de l'environnement national</b>	<b>60,5</b>	<b>88,8</b>	<b>66,0</b>	<b>71,8</b>
Économie	15,5	3,7	32,6	17,3
Sécurité	22,8	3,7	—	8,8
Requêtes multilatérales	0,6	3,7	1,4	1,9
Régionalisme	0,3	—	—	0,1
Bilatéralisme	0,3	—	—	0,1
<b>Total des pressions de l'environnement international</b>	<b>39,5</b>	<b>11,1</b>	<b>34,0</b>	<b>28,2</b>

Il s'agissait d'ailleurs de l'un des principaux engagements électoraux du parti pendant la campagne électorale, fin 2005 : « Un gouvernement conservateur entreprendra immédiatement d'augmenter l'équipement et les ressources permettant de protéger la souveraineté du Canada dans l'Arctique » (Harper, 2005), un engagement qui avait été réitéré avec force par Harper quelques jours avant son assermentation comme premier ministre. En effet, la plateforme conservatrice en matière de défense des territoires de l'Arctique incluait « une augmentation de l'effectif de la Force régulière à au moins 80 000 membres, de même que l'acquisition de nouveaux avions de transport tactique et stratégique et de nouveaux hélicoptères maritimes ».

Elle proposait en outre « la modernisation des CF-18 Hornet ainsi que l'acquisition d'au moins deux porte-avions hybrides » pour le transport d'hélicoptères et le transport stratégique (Shadwick, 2007). Est-ce à dire que ce gouvernement, une fois élu, a réellement élaboré une rhétorique très cohérente sur la façon de traiter la question arctique ? Nous tenterons de voir dans cette section comment s'exprime cette volonté politique des Conservateurs dans leurs discours.

On peut dire de façon générale que même si pour l'ensemble des acteurs du gouvernement conservateur de Harper les pressions de l'environnement international (28,2 %) influent moins sur la formulation de la politique étrangère sur l'Arctique que pour les gouvernements libéraux de Chrétien (39,6 %) et Martin (30,2 %), elles semblent être nettement plus déterminantes pour son chef, Stephen Harper. En effet, elles représentent 39,5 % de ses justifications, ce qui est nettement plus élevé que chez Jean Chrétien (26,8 %) ou Paul Martin (21,6 %).

Cependant, outre les pressions liées à l'économie et à la sécurité, les autres indicateurs de l'environnement international, soit les requêtes multilatérales, le régionalisme et le bilateralisme, demeurent presque inexistantes des discours pour l'ensemble des Conservateurs (moins de 5 % réunis).

L'un des principes directeurs du Parti conservateur est « la création d'une coalition nationale dont les membres partagent des principes et des valeurs reflétant la diversité socio-économique, culturelle et régionale du Canada »<sup>15</sup>. Les résultats de l'analyse des discours de ce gouvernement illustrent le poids de ce principe; ils démontrent clairement que les déclarations décisionnelles des trois acteurs conservateurs, Stephen Harper, Peter Mackay et Jim Prentice, renvoient davantage aux notions d'identité et de protection de la souveraineté et des traditions canadiennes que celles des acteurs d'appartenance politique libérale.

Ainsi, plus du tiers des justifications de Stephen Harper relèvent des valeurs nationales, de la fierté et de patriotisme. Cependant, l'appel au respect des valeurs nationales, contrairement à celui des acteurs libéraux, ne se caractérise pas par la promotion de la paix, de la règle de droit, du respect du droit international et du multilatéralisme, mais

---

<sup>15</sup> Ce principe est énoncé sur le site Internet officiel du Parti conservateur du Canada : <http://www.conservative.ca/FR/4679/>.

bien par la nécessité absolue de défendre et protéger la souveraineté étatique. Cette distinction n'est pas surprenante dans la mesure où le Parti conservateur avait annoncé d'emblée le caractère identitaire qu'il souhaitait accorder à la défense des territoires arctiques. En suivant cette logique, il n'est pas étonnant de voir que le multilatéralisme en tant que valeur nationale ne représente que 0,3 % des déclarations.

La notion de sécurité est également primordiale dans les discours de Harper. Elle semble en effet omniprésente, voire même une condition *sine qua non* de chaque intervention au sujet de l'Arctique. Tout événement devient prétexte à rappeler cette nécessité de sauvegarder les acquis et de renforcer le contrôle canadien sur le réseau arctique. À titre d'exemple, alors qu'il annonçait l'agrandissement de la Réserve du parc national Nahanni, le 8 août 2007, un événement pourtant banal en termes de politique étrangère, Harper a déclaré :

Tous les Canadiens doivent reconnaître qu'il y a une convergence entre les facteurs économiques, environnementaux et stratégiques dans le Grand Nord. Or, tous ces facteurs auront un impact critique sur l'avenir de notre pays. C'est pourquoi notre gouvernement a établi pour le Grand Nord les quatre objectifs prioritaires suivants : [...] prendre des mesures énergiques pour protéger notre souveraineté dans l'Arctique au moment où, à l'étranger, on s'intéresse de plus en plus à la région. (Harper, 2007)

Du côté du ministère des Affaires étrangères, les déclarations décisionnelles de Mackay sur la problématique nordique sont peu nombreuses (27 seulement), ce qui ne peut que mettre en évidence le fait que Harper désire visiblement s'occuper lui-même du dossier arctique (191 déclarations décisionnelles). C'est ainsi qu'on a pu voir, par exemple, le premier ministre préférer une visite dans les contrées nordiques à la Conférence internationale sur le sida, qui avait lieu à Toronto en août 2006 – une décision politique d'ailleurs grandement critiquée.

Les propos de Mackay soulignent néanmoins la place du nationalisme dans le discours conservateur : les références aux valeurs nationales et à l'identité, à la fierté et au patriotisme composent 66 % de ses interventions sur l'Arctique. Cette différence au niveau de l'implication dans la question du Nord, qui comprend une forte dimension sécuritaire, dénote peut-être également une certaine divergence des tendances au sein même du Parti conservateur, Mackay étant plus progressiste, Harper plus conservateur<sup>16</sup>. Voilà peut-être ce qui pourrait expliquer que le premier ministre semble vouloir écarter cet acteur du dossier de l'Arctique, lequel suscite des passions et accentue la nécessité d'accroître la défense dans cette région.

---

<sup>16</sup> Le Parti progressiste-conservateur dont Mackay était le chef prônait une philosophie conservatrice plus modérée, et rejetait les liens trop étroits avec les États-Unis. Le conservatisme de l'Ouest canadien, incarné par l'Alliance canadienne et son chef, Stephen Harper, s'inspirait davantage du conservatisme américain; il prônait d'ailleurs le rapprochement avec les États-Unis. Ces deux visions conservatrices différentes devaient former le nouveau Parti conservateur en 2003 (site officiel du Parti conservateur : [www.conservative.ca](http://www.conservative.ca)).

Enfin, à l'examen des discours de Prentice, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, on remarque que 66 % des justifications proviennent des pressions de l'environnement national, mais que c'est l'économie, un indicateur de l'environnement international, qui fonde la plus grande partie des déclarations (32,6 %). C'est une préoccupation qui, dans ses discours, est fortement liée au bien-être des populations du Nord et au développement durable (31,2 %). Il y a certainement là une position très éloignée de celle des Libéraux, qui n'accordaient pas autant d'importance à l'économie. Ainsi, le gouvernement Harper, peut-être plus déterminé à exploiter les richesses du Nord, chercherait à établir un partenariat plus poussé avec les populations nordiques pour faciliter le contrôle et les échanges.

C'est sans doute ce qui expliquerait aussi que Prentice, au-delà du fait que ce soit son propre champ de compétence, prend plus souvent la parole sur la dimension internationale de la région arctique (141 déclarations décisionnelles) que Mackay, pourtant ministre des Affaires étrangères et donc un interlocuteur déterminant dans les relations internationales du Canada – notamment sur un sujet qui pourrait provoquer des incidents diplomatiques avec ses principaux partenaires mondiaux. Chez les Libéraux, les déclarations décisionnelles sur l'Arctique des ministres des Affaires étrangères Axworthy, Manley et Graham sous Chrétien, ainsi que celles de Pettigrew sous Martin, représentaient presque le double des déclarations décisionnelles des ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien. L'implication inverse des deux ministres conservateurs dans le dossier arctique s'expliquerait-elle par une façon de faire particulière du Parti conservateur ? Pour tenter de répondre à cette question, il serait pertinent de regarder, avec le recul des années, l'influence du rôle ministériel dans la prise en charge de la question nordique.

#### **4.3. Le poids des hommes**

L'analyse sociologique du processus de prise de décision avancée par Graham T. Allison et Philip Zelikow (1999), qui peut se résumer par l'aphorisme « *Where you stand depends upon where you sit* », affirme que le choix final d'un acteur est la résultante d'un marchandage entre des individus et des groupes à l'intérieur d'un gouvernement. L'acteur est influencé par sa conception propre de l'intérêt national, par rapport à sa position dans la hiérarchie décisionnelle. L'action est un compromis entre les intentions et les préférences d'un ensemble d'acteurs aux objectifs et mandats différents. Ce modèle de science politique met en lumière une dimension de l'administration publique significative : le poste occupé par un acteur peut avoir une influence déterminante sur l'issue des négociations et des marchandages à l'interne. Peut-on observer ce phénomène dans l'élaboration et la formulation de la politique étrangère sur l'Arctique ?

Nous cherchions à voir la place et l'impact des différents ministères – et des sujets, dossiers, communautés et groupes qui s'y rattachent – dans le façonnement d'un discours de politique étrangère particulier, dans notre cas, celui sur l'Arctique. Pour le vérifier, nous avons regroupé les résultats selon la provenance ministérielle des locuteurs, à savoir le premier ministre, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce internatio-

nal et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il sera dès lors possible d'établir si la fonction gouvernementale influe réellement sur la façon d'aborder et de traiter la question arctique.

Rappelons que c'est la *fonction de l'acteur* qui nous intéresse, et non *la personnalité de chacun des acteurs*. Puisque les résultats pour chacun des intervenants ont déjà été analysés dans les sections précédentes, nous nous en tiendrons ici aux résultats *selon le rôle joué dans l'administration publique*.

#### 4.3.1 Le premier ministre

En tant que chef du gouvernement, le premier ministre dirige son action et en fixe les orientations politiques essentielles. Il doit également garantir la coordination des différents ministères et s'assurer que ses ministres ne prennent pas des initiatives allant dans des sens opposés. À titre de représentant principal de l'État, il doit à la fois réussir à soutenir les intérêts nationaux sur la scène internationale, et renforcer l'unité nationale en faisant approuver ses comportements par la population. Il personnifie la politique étrangère sur laquelle se fonde l'identité du pays à l'international.

Dès lors, il semble pertinent de mentionner, dans un premier temps, que le groupe des premiers ministres est celui qui prend la parole le plus souvent (488 déclarations décisionnelles, contre 302 déclarations pour les ministres des Affaires étrangères et du Commerce international, et 245 pour les ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien). Rappelons la distribution des déclarations des premiers ministres de manière à voir si certains thèmes reviennent plus souvent que d'autres. Le prochain tableau aidera à mieux schématiser cette répartition.

**Tableau 4.3.1 – Déclarations décisionnelles des premiers ministres de 2000 à 2007 (%)**

	J. Chrétien	P. Martin	S. Harper	Moyenne
Histoire et précédents	10,7	15,0	8,3	<b>11,3</b>
Valeurs nationales	13,4	16,7	12,4	<b>14,2</b>
Identité, fierté, patriotisme	33,0	13,4	23,7	<b>23,4</b>
Questions humanitaires et développement durable	15,2	33,3	15,8	<b>21,4</b>
Multilatéralisme	0,9	—	0,3	<b>0,4</b>
<b>Total des pressions de l'environnement national</b>	<b>73,2</b>	<b>78,4</b>	<b>60,5</b>	<b>70,7</b>
Économie	15,1	13,3	15,5	<b>14,6</b>
Sécurité	2,7	3,3	22,8	<b>9,6</b>
Requêtes multilatérales	3,6	—	0,6	<b>1,4</b>
Régionalisme	—	3,3	0,3	<b>1,2</b>
Bilatéralisme	5,4	1,7	0,3	<b>2,5</b>
<b>Total des pressions de L'environnement international</b>	<b>26,8</b>	<b>21,6</b>	<b>39,5</b>	<b>29,3</b>

Une première constatation s'impose : les pressions de l'environnement national (70,7 %) sont supérieures aux pressions de l'environnement international (29,3 %), avec une prédominance de l'indicateur lié à la fierté, à l'identité et au patriotisme (23,4 %). Il est donc possible d'avancer l'idée que les premiers ministres (sans distinction de parti), depuis 2000, font d'abord et avant tout appel à des notions qui constituent le « nous collectif », et donc qui touchent à l'émotif, à l'irrationnel. L'Arctique semble s'inscrire au cœur de la politique étrangère comme symbole national et il en découle que la souveraineté canadienne dans cette région doit être promue sur la scène mondiale.

Les chefs de gouvernement utilisent également la nécessité de répondre aux demandes des groupes d'intérêt et des populations locales (21,4 %) pour justifier leur contrôle sur la région. Les préoccupations sociales conséquentes de l'activité humaine et du développement industriel du Nord affectent en effet les communautés locales et la société canadienne en général; elles deviennent ainsi des requêtes soulevées lors des campagnes électorales et alimentent les débats sur l'environnement, les conditions de travail, la sécurité et la santé, pour ne nommer que ceux-là. Ces pressions sociales ne peuvent évidemment pas être négligées par les stratèges d'un premier ministre dont l'image et les engagements électoraux sont primordiaux pour la popularité du gouvernement en place. Les références à la légitimité historique, à la continuité logique des politiques souverainistes et au patrimoine national comptent pour 11,3 % des justifications, tandis que le respect des valeurs nationales est mentionné 14,2 % du temps. Le multilatéralisme en tant que valeur nationale ne retient que 0,4 % des déclarations décisionnelles.

Par ailleurs, 24,2 % sur 29,3 % des pressions de l'environnement international viennent des réalités économiques et sécuritaires auxquelles le Canada fait face depuis le nouveau millénaire. Cela pourrait peut-être avoir un lien avec le fait que ces pressions, bien que stimulées par l'environnement international, ont un impact plus direct sur l'environnement national. En effet, il semble que le comportement et les politiques des gouvernements aient évolué en même temps que les stratégies des multinationales et les mutations de l'environnement international, notamment en matière de réseaux transnationaux (Charron, 2004).

Bien qu'essentiel au maintien d'une bonne réputation dans le concert des nations, le respect des engagements internationaux et la conservation de bonnes ententes bilatérales et régionales n'ont certainement pas un impact aussi direct sur le contexte national canadien que les facteurs économiques et sécuritaires externes. Les indicateurs liés à ces « alliances » sont d'ailleurs très faibles et indiquent sans équivoque les priorités que souhaitent établir les premiers ministres dans le cas du Nord – ainsi que les aspects qui doivent être « délégués » aux autres ministères.

#### **4.3.2 Le ministre des Affaires étrangères**

En tant que représentant officiel du Canada à l'étranger, le ministre des Affaires étrangères et du Commerce international est chargé de coordonner la politique générale du Canada sur la scène internationale et d'en représenter les intérêts dans les instances, or-

ganisations et régimes divers qui constituent la communauté internationale. Il doit consulter un large éventail d'acteurs tant nationaux qu'internationaux pour s'assurer que les politiques adoptées et les initiatives prises par le Canada dans le cadre des divers forums mondiaux tiennent bel et bien compte des intérêts nationaux (MAECI, 2007).

Le tableau suivant permettra de vérifier si cette prise en charge ministérielle se profile différemment de celle du cabinet du premier ministre, et donc si elle répond à des exigences et réalités propres à la conduite des affaires internationales.

**Tableau 4.3.2 – Déclarations décisionnelles, ministres des Affaires étrangères, 2000-2007 (%)**

	L. Axworthy	J. Manley	B. Graham	P. Pettigrew	P. Mackay	Moyenne
Histoire et précédents	16,8	—	11,5	6,0	11,1	<b>9,1</b>
Valeurs nationales	7,8	18,2	13,8	15,0	33,3	<b>17,5</b>
Identité, fierté, patriotisme	6,5	—	17,2	8,0	33,3	<b>13,0</b>
Questions humanitaires et développement durable	19,5	18,2	18,4	19,0	11,1	<b>17,2</b>
Multilatéralisme	7,8	18,2	16,1	12,0	—	<b>10,8</b>
<b>Total des pressions de l'environnement national</b>	<b>58,4</b>	<b>54,6</b>	<b>77,0</b>	<b>60,0</b>	<b>88,8</b>	<b>67,8</b>
Économie	9,1	18,2	2,3	9,0	3,7	<b>8,5</b>
Sécurité	5,2	9,1	1,2	10,0	3,7	<b>5,8</b>
Requêtes multilatérales	3,9	18,2	2,3	2,0	3,7	<b>6,0</b>
Régionalisme	11,7	—	10,3	8,0	—	<b>6,0</b>
Bilatéralisme	11,7	—	6,9	11,0	—	<b>5,9</b>
<b>Total des pressions de l'environnement international</b>	<b>41,6</b>	<b>45,5</b>	<b>23,0</b>	<b>40,0</b>	<b>11,1</b>	<b>32,2</b>

À la différence du premier ministre, ce ministre se concentre davantage sur l'image internationale du Canada reflétée par ses actions sur l'échiquier mondial, et il doit agir comme « sentinelle » en créant et en préparant « le terrain » pour des occasions d'échanges avec les autres acteurs de la scène internationale. En plus de susciter la convoitise, la région arctique pourrait déclencher dans les prochaines années une série de négociations internationales pour la formation d'ententes multilatérales, régionales et/ou bilatérales. Le rôle joué par le ministre des Affaires étrangères dans l'établissement d'une autorité canadienne légitime dans la région ne peut être écarté du schéma qui se dessine pour les décennies à venir.

On aurait pu s'imaginer qu'un ministère chargé des affaires internationales évoque davantage dans ses discours les pressions de l'environnement international, mais les résultats obtenus ici tendent vers la direction opposée. Ainsi, 67,8 % des déclarations décisionnelles émises par les différents ministres des Affaires étrangères de 2000 à 2007 tiennent plutôt de l'impulsion nationale. Cette prépondérance est fort intéressante et ex-

prime peut-être le « message souverainiste » que cherchent à transmettre les autorités canadiennes sur la scène mondiale par la promotion de l'Arctique.

Précisons que l'indicateur du multilatéralisme en tant que valeur interne représente 10,8 % des déclarations, ce qui n'apparaît pas dans les autres groupes (0,4 % chez les premiers ministres, et 0,7 % chez les ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien). Cependant, dans le cas de l'Arctique, la promotion de ce cadre opérationnel se fait davantage par l'appel au respect d'une préférence nationale liée à l'identité canadienne que par le respect des engagements (6,0 %).

Du côté des pressions de l'environnement international, ce sont les indicateurs liés au régionalisme (6 %) et au bilatéralisme (6 % également) qui retiennent l'attention. Non seulement sont-ils tous deux plus élevés que chez les autres acteurs (premiers ministres et ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien), mais ils totalisent ensemble près de la moitié des pressions de l'environnement international, devant l'économie (8,5 %) et la sécurité (5,8 %). Comme les prérogatives de conclure des ententes, liées par exemple à la coopération au sein de tribunes ou de regroupements régionaux, sont généralement attribuées aux ministres des Affaires étrangères, il n'est pas étonnant qu'elles aient priorité sur les autres domaines d'action internationale. Il existerait donc dans ce cas un certain lien entre la fonction ministérielle et la façon de prendre en charge le dossier arctique.

#### **4.3.3 Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien**

Chargé d'un mandat qui comprend deux volets distincts mais d'égale importance (le Programme des affaires indiennes et inuites et le Programme des affaires du Nord), ce ministre a par conséquent une mission complexe dont les responsabilités englobent un large éventail de services. De façon générale, sa préoccupation première demeure évidemment de remplir sur le plan national les obligations constitutionnelles, politiques, légales et les obligations découlant des traités du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des résidents du Nord.

Ces responsabilités s'inscrivent-elles au cœur des discours prononcés par les acteurs de ce ministère depuis 2000 ? Le tableau suivant permettra de mettre en lumière les différentes caractéristiques des discours des ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien et de mieux comprendre comment s'articule la dualité particulière de ce ministère sur une question aussi cruciale que celle de l'Arctique canadien.

**Tableau 4.3.3 – Déclarations décisionnelles, ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien, 2000-2007 (%)**

	R. Nault	A. Mitchell	A. Scott	J. Prentice	Moyenne
Histoire et précédents	8,1	8,7	12,5	7,8	<b>9,3</b>
Valeurs nationales	—	4,3	9,4	12,1	<b>6,5</b>
Identité, fierté, patriotisme	6,1	—	40,6	12,1	<b>14,7</b>
Questions humanitaires et développement durable	24,5	43,5	21,9	31,2	<b>30,3</b>
Multilatéralisme	—	—	—	2,8	<b>0,7</b>
<b>Total des pressions de l'environnement national</b>	<b>38,7</b>	<b>56,5</b>	<b>84,4</b>	<b>66,0</b>	<b>61,4</b>
Économie	42,9	43,5	15,6	32,6	<b>33,6</b>
Sécurité	—	—	—	—	—
Requêtes multilatérales	—	—	—	1,4	<b>0,4</b>
Régionalisme	—	—	—	—	—
Bilatéralisme	18,4	—	—	—	<b>4,6</b>
<b>Total des pressions de l'environnement international</b>	<b>61,3</b>	<b>43,5</b>	<b>15,6</b>	<b>34,0</b>	<b>38,6</b>

On a tendance à l'oublier, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien joue un rôle « international » essentiel. En effet, ses fonctions dans le Nord l'amènent à s'occuper, tant sur le plan national qu'au sein des nations circumpolaires, du règlement et de la mise en œuvre des revendications territoriales, de la négociation d'ententes sur l'autonomie gouvernementale, de l'administration des ressources naturelles, de la protection de l'environnement et de la promotion du leadership dans le domaine du développement durable<sup>17</sup>. Son « double mandat » peut créer certaines ambivalences quant aux actions à privilégier, et ramène inévitablement au schéma de la diplomatie « à deux niveaux » proposé par Robert Putnam (1988), selon qui « tout gouvernement qui négocie sur la scène internationale est doublement contraint dans sa marge de manœuvre ». Ainsi, ce ministre serait tiraillé entre la volonté de trouver une entente avec ses partenaires extérieurs et l'obligation de défendre les intérêts des groupes sociétaux intérieurs qu'il représente spécifiquement, soit les Autochtones et les populations nordiques.

Malgré un rôle international primordial, les pressions de l'environnement national (61,4 %) pèsent davantage dans la balance décisionnelle du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien que les pressions de l'environnement international (38,6 %). De plus, le principal rôle du ministère étant d'aider les Premières nations et les Inuits à établir des collectivités saines et durables et à répondre à leurs aspirations économiques et sociales, il ne faut pas s'étonner de voir l'indicateur de l'économie (33,6 %) et celui des questions humanitaires et de développement durable (30,3 %) occuper la

<sup>17</sup> Ces obligations sont clairement mentionnées sur le site Internet officiel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien : [www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca).

grande majorité du discours (ensemble, ils constituent 63,9 % des déclarations décisionnelles). De surcroît, l'économie est non seulement l'indicateur le plus élevé, mais s'avère également l'unique considération internationale, si l'on en juge par les autres facteurs, qui ne représentent que 5 % des justifications (de ces 5 %, 4,6 % proviennent du respect d'ententes bilatérales, principalement avec les autres pays circumpolaires).

Cela n'est pas surprenant dans la mesure où, dans un contexte économique mondial de rationalité limitée et d'information imparfaite, les gouvernements cherchent à attirer les investisseurs étrangers par des politiques de promotion – notamment la mise en place d'incitatifs fiscaux – orchestrées par des organismes publics. N'en prenons pour exemple que ces extraits d'un discours de Jim Prentice, en mars 2007, à l'occasion du symposium sur le gaz de l'Arctique, à Calgary :

Au nom de la population canadienne, il m'a confié le pouvoir d'aller au-delà des limites ministérielles, de faciliter la négociation d'ententes [...] et de prendre des mesures pour éliminer les facteurs qui nuisent au développement pipelinier. [...] Le gouvernement du Canada reconnaît qu'il a un rôle déterminant à jouer pour relever ces défis et maximiser les profits générés par les projets pipeliniers. [...] Je suis convaincu que dans l'avenir, nous devons nous efforcer davantage de saisir cette incroyable possibilité qu'est l'exploitation des ressources dans le Nord. Nous devons mettre de l'ordre dans les processus de réglementation compliqués pour les simplifier. (Prentice, 2007)

Intégrée à une stratégie articulée, l'offre d'avantages financiers peut être profitable et pallier les faiblesses de certains territoires (dotation en ressources, développement du capital humain, modernisation du capital physique, etc.) (Charron, 2004). En ce sens, le discours sur la scène mondiale du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, en faisant très souvent référence aux possibilités économiques amenées par le contexte international, semble cadrer avec les nouvelles réalités imposées par l'essor des firmes multinationales et des échanges internationaux.

À la lumière de ce qui précède, il serait sans doute pertinent de se demander si le Nord, en raison de son grand potentiel énergétique, serait devenu dans les dernières années une région non seulement plus « autonome » mais également plus « populaire », puisqu'il existe maintenant des décisions propres à son contexte et à sa géographie. Les besoins de développement et de croissance économique, et par le fait même une dépendance accrue aux exportations et à l'attrait des investissements étrangers directs (Paquin et Lachapelle, 2004), constitueraient certainement une motivation suffisante pour la région d'avoir une présence internationale plus « émancipée » et même encouragée par le gouvernement fédéral (Brown et Fry, 1993). Cette volonté économique pourrait expliquer que le rôle du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien dans la promotion de la région arctique ait pris avec les années – notamment sous Harper, dont le gouvernement avait annoncé une plus grande valorisation du potentiel économique du Nord – une importance croissante.

## 5. Le poids de l'identité nationale

Si de nombreuses études sur l'Arctique dans le domaine de la géopolitique, de la sécurité ou du droit ont vu le jour ces dernières années, aucune n'analysait le contexte comme une situation d'administration publique proprement dite. C'est de cette façon que le discours souverainiste sur l'Arctique a attiré notre attention, en nous laissant présager la présence d'une exception fort intéressante dans le schéma traditionnel de coopération avec le géant américain.

Pour des considérations théoriques, certains aspects de cette problématique particulière méritaient d'être approfondis. Par exemple, il y avait lieu de se demander si ce comportement atypique, au nom de la souveraineté, pouvait cacher d'autres intérêts. Ou si, en ajoutant à sa politique étrangère une dimension « nordique » peu coutumière dans ses traditions, le Canada cherchait à gagner du temps pour élaborer une meilleure planification des différentes dimensions qui constituent la question du Grand Nord.

Nos suppositions au départ que les facteurs nationaux avaient leur place dans le schéma explicatif de la politique étrangère sur le Nord canadien. Il fut surprenant de constater, au cours de cette recherche, que ce comportement « unilatéral » ne se définissait pas seulement par des répercussions sur la relation canado-américaine, comme le prétendent un grand nombre de chercheurs (notamment ceux associés à la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'Université du Québec à Montréal<sup>18</sup>), mais qu'il exprimait également une dimension unique de la personnalité internationale du Canada. Ainsi, la relation entre territoire, souveraineté et identité, que les tenants du courant constructiviste ont à maintes reprises tenté d'expliquer, aiguës depuis longtemps notre curiosité et c'est sans hasard que nous avons décidé d'entreprendre une démarche qui nous permettrait d'approfondir cette dynamique unique d'administration publique.

Le choix d'une problématique liée à une dimension toute particulière de la politique étrangère du Canada – la souveraineté dans l'Arctique – nous a semblé un choix idéal : en plus de regrouper ces trois aspects (territoire, souveraineté, identité), elle constituait en elle-même un sujet d'actualité fort intéressant dont l'évolution dans les prochaines années promet d'être fascinante.

L'hypothèse de cette recherche était que, malgré les contraintes de l'implication du Canada à l'échelon international, la promotion des valeurs internes liées à sa souveraineté (pressions de l'environnement national) prédominait sur celle des valeurs externes (pressions de l'environnement international) dans les discours officiels reflétant sa posi-

---

<sup>18</sup> Cet institut organisait en mars 2007 une table ronde sur les ressources naturelles et les conflits au XXI<sup>e</sup> siècle, « Au-delà de la souveraineté : Les conséquences économiques, sociales et identitaires du développement de l'Arctique », notamment pour tenter de comprendre les impacts de la lutte pour l'autorité sur cette région dans les relations canado-américaines. Voir aussi l'article « Les États-Unis, les changements climatiques et l'Arctique », une entrevue de Marie-Claude Bourdon avec Joël Plouffe et Charles-Philippe David, disponible à : <http://www.dandurand.uqam.ca/fr/diffusions/articles.htm>

tion sur l'Arctique. Avant de poursuivre, rappelons notre conviction que la rhétorique utilisée pour légitimer la souveraineté dans l'Arctique peut être établie et interprétée comme un instrument de politique étrangère. En effet, l'analyse de discours étant basée sur la prémisse qu'en politique, la coïncidence n'existe pas, nous sommes persuadés qu'étant donné que tous les discours sont méticuleusement calculés, mesurés, préparés pour promouvoir certains éléments précis, ils reflètent les idées, les visées et les ambitions du gouvernement.

La présente analyse s'intéressait à la manière dont le discours étatique sert de cadre de référence pour des valeurs et des symboles qui légitiment l'action politique. De même, nous considérons *a priori* que les discours prononcés par des acteurs de la scène politique canadienne et destinés à la population avaient recours à un langage symbolique qui récupérait les valeurs culturelles collectives des Canadiens. Cette impression devait se vérifier lors du dépouillement des résultats; nous avons constaté que les discours s'édifiaient effectivement autour d'une logique promouvant la culture, les normes, les perceptions, les valeurs et les sentiments identitaires pour renforcer la construction d'intérêts nationaux.

Il a été clairement démontré que l'importance des pressions politiques internes dans la formulation du discours officiel du Canada sur l'Arctique n'est pas qu'une simple intuition, mais bien une réalité empirique. On peut avancer que l'internationalisme traditionnel du Canada laisse place, dans ce contexte précis, à une détermination d'agir au nom de la souveraineté nationale.

De manière générale, quand vient le temps de discourir sur la situation arctique, les pressions nationales (65,1 %) pèsent davantage sur les prises de position du gouvernement canadien que les pressions internationales (34,9 %).

Certains théoriciens, notamment Kenneth Waltz du courant structuro-réaliste, estiment que seule l'étude des facteurs externes et des forces systémiques du système international est pertinente pour la compréhension de la politique étrangère d'un État (Waltz, 1979). Les écoles libérales adoptent quant à elles une position diamétralement opposée : le type de régime politique, les rapports entre les différentes composantes de l'État et entre l'État et ses citoyens sont des déterminants incontournables de son comportement international (Roussel et O'Meara, 2007).

Nous avons quant à nous voulu démontrer, à la lumière des idées constructivistes et des résultats de la recherche, que le discernement d'une politique étrangère ne pourrait se faire sans l'étude d'une dynamique qui combinerait à *la fois les facteurs internes et externes* d'un État. Car si l'État demeure l'arène où s'opèrent les choix des électeurs, et maintient encore aujourd'hui son statut de représentant officiel à l'international, la crédibilité et la légitimité de cette représentation ne peuvent se réaliser sans une solidarité interne, qui repose sur le degré d'identification des individus à la collectivité.

Rappeler et souligner dans les discours le caractère identitaire du Nord semble concorder avec l'idée que la puissance des symboles nationaux peut accroître la pertinence et la recevabilité de certains comportements plus unilatéraux sur la scène mondiale, *au*

*nom des valeurs nationales*. En ce sens, les stratégies de mobilisation nationale peuvent bel et bien être analysées comme des éléments importants de la formulation de la politique étrangère. Plus encore, alors que nous pensions que la défense des valeurs nationales aurait un rôle prédominant à jouer dans l'élaboration du discours officiel, nous avons été surpris de voir qu'un autre facteur interne non moins intéressant, s'imposait : l'identité nationale.

Dans un contexte international, on aurait tendance à dire que le Canada est fondamentalement pacifiste et multilatéral. Dans un « dossier » national de portée internationale, plus précisément un cas lié à la souveraineté étatique, nous avons démontré que le Canada n'hésite pas à opter pour une rhétorique valorisant son autonomie, son indépendance, voire même son unilatéralisme dans une région qu'il considère comme indissociable du territoire national. Le Nord faisant partie intégrante de la perception identitaire des Canadiens, l'importance dans les discours de la nécessité de défendre cette identité nationale ne constituait certainement pas une « révélation-choc ».

L'identité est certes une notion fort ambiguë, plurielle et subjective. C'est un processus sujet à changements, à recompositions, à configurations multiples. Néanmoins, elle peut façonner les discours de politique étrangère, comme il nous a été permis de le constater dans cette recherche. Sous forme de requête interne, l'identité nationale liée à la nordicité est instrumentalisée comme justification d'un comportement unilatéral sur la scène internationale.

Nous croyons que la société se construit autour de représentations collectives auxquelles adhèrent les individus qui la composent. En choisissant une identité, les gens se définissent selon des dimensions sociales pertinentes et se dotent d'étiquettes susceptibles d'accroître leur estime d'eux-mêmes (Tajfel et Turner, 1986). Le Canada possède une population d'immigrants, donc hétérogène, une culture diversifiée et un territoire immense. Les stratèges politiques peuvent et doivent dès lors miser sur la promotion de valeurs communes et chercher le consentement populaire en instrumentalisant des mythes, idées, théories relevant de l'imaginaire collectif. L'Arctique canadien, dans ces circonstances, pourrait être utilisé pour nourrir un sentiment identitaire de nordicité que peuvent partager tous les Canadiens, peu importe leur origine, sexe, religion ou appartenance politique. Selon une récente étude menée par Statistique Canada (« Je suis Canadien », en 2005<sup>19</sup>), la proportion de répondants déclarant une origine ethnique « canadienne » a augmenté de façon spectaculaire au cours des trois dernières décennies. Instrumentaliser le Nord comme partie intégrante de cette ethnicité n'aura donc jamais été aussi à propos.

En somme, sous forme de nationalisme, cette dimension de la politique étrangère reposerait sur un attachement à un territoire mythique, celui du Grand Nord, dont la fragilité est depuis quelques années révélée par les soubresauts du réchauffement climatique. C'est également, selon nous, un nationalisme qui s'est renforcé devant la menace immi-

---

<sup>19</sup> Statistique Canada (n° 11-008) : <http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=11-008-X20040047774>

nente que représente la libération prochaine du passage du Nord-Ouest, dont les couloirs d'approche auront pour effet d'augmenter la circulation des navires, et donc d'accroître non seulement les possibilités économiques, mais aussi les menaces transnationales.

Par ailleurs, si le Canada trouve tout à fait légitime de défendre sa souveraineté westphalienne, n'a-t-il pas peur d'effriter son amitié la plus cruciale et d'échouer définitivement le test de loyauté que lui imposent les États-Unis depuis le 11 septembre 2001 ? Faut-il voir dans le refus du Canada de céder sur la question de l'Arctique, au même titre qu'il s'est abstenu de participer à la guerre en Irak et au bouclier antimissile, un geste impétueux de la part d'une puissance moyenne dont l'influence est de plus en plus remise en question sur l'échiquier mondial ? C'est précisément cette caractéristique, c'est-à-dire le caractère unique des relations privilégiées que le Canada a nouées avec les États-Unis, qui devient déterminante ici : la prise d'un tel risque laisse entrevoir l'importance de l'identité dans le calcul des stratégies internationales, dans la mesure où la souveraineté de l'Arctique peut s'avérer un symbole indéniable de la personnalité étatique canadienne.

Bien entendu, il ne faudrait surtout pas minimiser l'apport des dimensions économiques et sécuritaires dans la compréhension de la formulation de la politique étrangère canadienne; ce sont ces dimensions et presque uniquement ces dimensions, qui surgissent comme pressions de l'environnement international. Comme il a été démontré par cette étude, le multilatéralisme apparaît ici comme un faible facteur d'influence, ce qui est, rappelons-le, une distinction notable par rapport au comportement gouvernemental usuel du Canada – et donc une différence fort intéressante en soi.

## Conclusion

Depuis l'adoption par l'administration Bush de la doctrine de « guerre préventive », Ottawa voit sa marge de manœuvre grandement réduite. En effet, cette politique vise principalement à défendre unilatéralement les intérêts américains dans le monde. Dans ce contexte, le gouvernement du Canada pourrait, selon nous, avoir à faire de nombreuses concessions à Washington dans les prochaines années pour renforcer la sécurité frontalière nordique, faute de quoi les Américains n'hésiteraient probablement pas à imposer leur vision de ce que devrait être la gestion du passage du Nord-Ouest. C'est dans cette perspective que le Canada mise sur des déclarations continues de renforcement de sa souveraineté pour prévenir toute tentative américaine de s'ingérer dans ses affaires nationales. Car s'il réussit à établir un moratoire sur la remise en question de sa légitimité à contrôler la région sur la scène internationale, il pourra plus facilement plaider sa cause devant la communauté internationale par le principe de non-ingérence.

Par ailleurs, l'Arctique, en tant que réservoir énergétique exceptionnel, offre au Canada la possibilité de développer un avantage concurrentiel très payant sur la scène internationale. L'instrumentalisation du caractère identitaire de cette région constituerait dès lors une stratégie politique efficace pour justifier et légitimer au regard de ses partenaires mondiaux un comportement qui autrement serait interprété comme du « protectionnisme ». Plus encore, si elle n'est pas justifiée adéquatement par la légitimation du contrôle canadien sur un territoire réellement menacé, cette attitude unilatérale pourrait créer de nombreuses malaises chez les autres grandes puissances s'intéressant à la libéralisation prochaine du passage du Nord-Ouest comme voie plus facilement navigable – et donc comme éventuel détroit international.

Qu'est-ce qui explique que le Canada tente de justifier sa légitimité sur ces territoires à partir des pressions de son environnement national plutôt que des pressions de l'environnement international ? Le gouvernement canadien chercherait-il à légitimer une rhétorique plus nationaliste, la souveraineté étatique demeurant toujours LE principe sacro-saint des relations internationales établi par le traité de Westphalie ? Mais pour combien de temps encore ? La raison d'État et la *realpolitik* semblent en effet lentement se diluer dans une économie mondiale qui implique l'interdépendance, et dans l'établissement progressif de normes sanctionnées par un droit international de plus en plus articulé.

En définitive, devant un intérêt grandissant de la communauté internationale pour les questions de réchauffement climatique et l'apparition de nouveaux acteurs en quête de ressources énergétiques dans la région arctique (dont la Chine et l'Inde), le Canada devrait-il abandonner l'unilatéralisme de sa position officielle ? Devrait-il envisager de mener, selon ses propres intérêts et sous son leadership, une coopération coordonnée et planifiée en termes de partage des valeurs et des intérêts circumpolaires, plutôt que de prendre le risque de se faire imposer, dans le futur, une vision concertée des autres puissances internationales ?

Quoi qu'il en soit, la nature anarchique du système international et l'imprévisibilité des changements climatiques obligeront certainement le gouvernement canadien à subir de fortes oppositions à ses ambitions territoriales, et à se doter d'arguments juridiques plus solides que la simple présence de rangers canadiens dans les contrées nordiques. Il lui faudra rassembler véritablement les Canadiens autour de ce projet national et convaincre tant l'ensemble de ses citoyens que les acteurs internationaux qu'il peut effectivement contrôler en toute légitimité – tant à l'interne qu'à l'externe – l'Arctique et ses richesses.

## BIBLIOGRAPHIE

ADAMS, M. (2004). *Fire and Ice: The United States, Canada and the Myth of Converging Values*, Toronto, Penguin Canada.

ANDERSON, Benedict (1996). *L'imaginaire national*, Paris, La Découverte.

AUGER, Julie et Stéphane ROUSSEL (2004). « Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile. Un *Department of Homeland Security* canadien ? », *Le maintien de la paix*, no. 69 (septembre).

AXWORTHY, Lloyd (2002). « Le Canada et la Russie : sécurité humaine et politique nordique », *allocution prononcée le 2 février à Saint-Pétersbourg*.

BASHAM, Patrick (2006). « A gift from Canada ? », *CATO Institute*, Washington.  
En ligne : <http://www.cato.org/index.html>

BATTISTELLA, Dario (2004). « L'ordre international. Portée théorique et conséquences pratiques d'une notion réaliste », *Revue internationale et stratégique*, no. 54 : 89-98.

BATTISTELLA, Dario (2003). *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Science Po.

BEAUCHAMP, Benoît (2006). *Arctic Institute of North America*, University of Calgary.  
En ligne : <http://www.arctic.ucalgary.ca/>

BÉLANGER, André-J. et Vincent LEMIEUX (1996). *Introduction à l'analyse politique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

BOURQUE, Gilles et Jules DUCHASTEL (1996). « Les identités, la fragmentation de la société canadienne et la constitutionnalisation des enjeux politiques », *International Journal of Canadian Studies*, no.14 (automne) : 77-94.

BYERS, Michael (2007). « Defending the North : Who's Responsibility ? », *Les États-Unis, les changements climatiques et l'Arctique : regain d'intérêt américain dans une région en mutation*, Colloque organisé par l'Observatoire sur les États-unis en collaboration avec l'Observatoire international de géopolitique, Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, UQAM, Montréal, avril 2007.

BYERS, Michael et Suzanne LALONDE (2006). « Les eaux de l'Arctique sont canadiennes », *Le Devoir*, édition du 24 janvier.

CARROLL, Michael (2005). "Who owns democracy ? : Explaining the long-running debate over canadian/american value differences", *Canadian review of sociology and anthropology*, vol.42, no.3 : 267-282

CHARILLON, Frédéric (2002). *Politique étrangère : nouveaux regards*, Paris, Presses de sciences po.

CHARRON, Andrea (2005-2006). « Le Passage du Nord-Ouest », *Revue militaire canadienne*, vol.6, no 4 : 41-48.

CHARRON, Daniel (2004). « Gouvernements et investissement étranger : stratégies d'attraction », in Guy Lachapelle et Stéphane Paquin (eds.), *Mondialisation, gouvernance et nouvelles stratégies subétatiques*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

CHECKEL, Jeffrey T. (1998). "The constructivist Turn in International Relations Theory", *World Politics*, vol.50, no 2.

CHRÉTIEN, Daniel (2006). « Urgence climat : à nous les richesses de la banquise! », *L'Actualité*, vol.31, no.13 (septembre) : 42 – 44.

COMTOIS, C. et B. SLACK (2005). *Transformations de l'industrie maritime: portrait international de développement durable appliqué*, Collection Études et Recherches en Transport, Québec : MTQ.

COOPER, Andrew F. (2002). « La politique étrangère du Canada après le 11 septembre », *Études internationales*, vol.33, no.4.

DRACHE, Daniel (2002). « À la recherche de l'Amérique du Nord : l'économie politique vis-à-vis de l'espace et de l'identité lorsque les frontières semblent caduques », *Cahiers de recherche sociologique*, no 36 : 135-161.

FRENSLEY, Nathalie et Nelson MICHAUD (2000). « Coding Instruction Book For the content analysis data compilation », *à paraître*.

GARCIN, Thierry (2007). « L'arctique européen à l'heure des changements climatiques », *Les États-Unis, les changements climatiques et l'Arctique : regain d'intérêt américain dans une région en mutation*, Colloque organisé par l'Observatoire sur les États-Unis en collaboration avec l'Observatoire international de géopolitique, Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, UQAM, Montréal, avril 2007.

GRABB Edward, James CURTIS et Douglas BAER (2000). "Defining moments and recurring myths : Comparing Canadians and Americans after the American Revolution : Comparative-historical perspectives on Canada", *Canadian review of sociology and anthropology*, vol. 37, no.4 : 373-419.

GRIFFITHS, Franklyn (2007). "Bilateral Canada-US Co-operation in the Context of Stewardship of the Northwest Passage", *Les États-Unis, les changements climatiques et l'Arctique : regain d'intérêt américain dans une région en mutation*, Colloque organisé par l'Observatoire sur les États-Unis en collaboration avec l'Observatoire international de géopolitique, Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, UQAM, Montréal, avril 2007.

HARPER, Stephen (2007). « Le nouveau gouvernement du Canada annonce l'agrandissement de la Réserve du parc national Nahanni », *communiqué émis le 8 août*.

HARPER, Stephen (2005). « Première politique de défense du Canada », *Parti conservateur du Canada*, <http://www.conservative.ca/FR/2692/41693>.

HILLMER, Norman et Maureen Appel MOLOT (2002). *Canada among Nations 2002: A Fading Power*, Toronto, Oxford University Press.

HONDERICH, John (1987). *Arctic Imperative : is Canada losing the North ?* Toronto, University of Toronto Press.

JEPPEPERSON, Ronald L., Alexander WENDT et Peter J. KATZENSTEIN, « Norms, Identity and Culture in National Security », in Peter J. KATZENSTEIN (dir.), *The Culture of National Identity. Norms and Identity in World Politics*, New-York, Columbia University Press.

KEOHANE, Robert O. and Lisa L. MARTIN (1995). "The Promise of Institutional Theory", *International Security*, vol. 20, no.1 : 39-51.

KRASNER, Stephen (1999). *Sovereignty : Organized Hypocrisy*, Princeton, Princeton University Press.

LACKENBAUER, Whitney (2005-2006). « Les Rangers : une milice « postmoderne » qui fonctionne bien », *Revue militaire canadienne*, vol.6, no 4 : 49-60.

LALONDE, Suzanne (2007). Quelle place pour le droit maritime international en Arctique ? », *Les États-Unis, les changements climatiques et l'Arctique : regain d'intérêt américain dans une région en mutation*, Colloque organisé par l'Observatoire sur les États-unis en collaboration avec l'Observatoire international de géopolitique, Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, UQAM, Montréal, avril 2007.

LASSERE, Frédéric (2007). « La navigation arctique et le passage du Nord-Ouest », *Les États-Unis, les changements climatiques et l'Arctique : regain d'intérêt américain dans une région en mutation*, Colloque organisé par l'Observatoire sur les États-unis en collaboration avec l'Observatoire international de géopolitique, Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, UQAM, Montréal, avril 2007.

LEGAULT, Albert (2004). *Le Canada dans l'orbite américaine : la mort des théories intégrationnistes ?*, Ste-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 163 p.

LIPSET, Seymour M. (1990). *Continental Divide: The Values and Institutions of the United States and Canada*, Routledge, 352 p.

MACKAY, Peter (2006). « Discours à l'occasion du forum diplomatique de Whitehorse », *allocution prononcée le 26 juin à Whitehorse*.

MANLEY, John (2001). « Discours à l'occasion d'une causerie à l'Institut canadien des études stratégiques », *allocution prononcée le 12 avril à Toronto*.

MARCHON, Maurice N. (2006). « L'impact des BRIC sur l'économie mondiale », *Gestion*, vol. 31, no. 1 (printemps) : 35-37.

MARTIN, Paul (2004). « Les Premiers ministres s'associent en vue de créer la Stratégie pour le Nord », *communiqué émis le 14 décembre*.

MICHAUD, Nelson (2006a). "Values and Canadian Foreign Policymaking : Inspiration or Hindrance ? ", à *paraître*.

MICHAUD, Nelson (2006b). "Canadian Foreign Policy and the War in Iraq : Sailing Down a Long Quiet River ?", document présenté au 2006 Canadian Political science Association Annual Conference, tenu du 1er au 3 juin à l'Université York, Toronto.

MICHAUD, Nelson (2002). « Souveraineté et sécurité : Le dilemme de la politique étrangère canadienne dans l'« après 11 septembre » », *Études internationales*, vol.33, no.4 : 647-666.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL (2003). « Un dialogue sur la politique étrangère », Rapport à la population canadienne, Ottawa.

MOQUIN, Nicolas (2006). « La fonte des glaces de l'Arctique - Une menace à la sécurité du continent », *Le Devoir*, Idées, édition du mardi 31 octobre, p.A7.

MULLER, Pierre et Yves SUREL (1998). *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs ».

NAULT, Robert (2003). « Le Canada se lance en affaires, le Ministre Nault parle de gazoducs », *communiqué émis le 7 avril*.

NOSSAL, Kim Richard, ROUSSEL, Stéphane et Stéphane PAQUIN (2007). *Politique internationale et défense au Canada et au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

NOSSAL, Kim Richard (2002). « Le Canada après le 11 septembre : les défis d'une ère nouvelle », *Études internationales*, vol.33, no.4 (décembre) : 621-627.

PARTI LIBÉRAL DU CANADA (1993). « Pour la création d'emplois, pour la relance économique », Ottawa, Parti libéral du Canada.

PETTIGREW, Pierre (2005). « Le rôle de chef de file du Canada dans le monde circumpolaire », *allocution prononcée le 22 mars à Ottawa*.

PRENTICE, Jim (2007). « Discours à l'occasion du symposium sur le gaz de l'Arctique », *allocution prononcée le 2 mars à Calgary*.

PRESSE CANADIENNE (2007). « La patrouille de l'Arctique achève sa mission », *La Presse* (édition du 10 avril).

ROUSSEAU, Jean-Jacques (1755). *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Bordas.

ROUSSEL, Stéphane (2004). « Bouclier antimissile - De mauvaises et d'excellentes raisons d'accepter l'invitation des Américains », *Le Devoir*, édition du samedi 25 et du dimanche 26 septembre.

ROUSSEL, Stéphane et Dan O'MEARA (2007). « La constellation diffuse des théories libérales », in Alex MACLEOD et Dan O'MEARA (eds.), *La théorie des relations internationales depuis la fin de la Guerre froide : contestations et résistances*, Montréal, Athéna.

ROUSSEL, Stéphane et Chantal ROBICHAUD (2004). « L'État postmoderne par excellence ? Internationalisme et promotion de l'identité internationale du Canada », *Études internationales*, vol. 35, no. 1 (mars).

SAVOIE, Donald J. (2003). « Chrétien : la politique, une question de pouvoir », *Options politiques*, juin-juillet : 82-87.

SHADWICK, Martin (2007). « Le Canada d'abord, un air de déjà-vu ? », *Revue militaire canadienne*, vol.8 (automne), no 3, p.88-89.

SMOUTS, Marie-Claude, Dario BATTISTELLA et Pascal VENNESSON (2003). *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Dalloz.

STATISTIQUE CANADA (2005). « Je suis canadien », rapport no. 11-008, <http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=11-008-X20040047774>

WALTZ, Kenneth (1979). *Theory of International Politics*, Reading, McGraw-Hill.

YOUNG, Oran R. (1987). "Arctic Shipping: An American Perspective", in Franklyn Griffiths (ed.), *Politics of the Northwest Passage*, Kingston, McGill-Queen's University Press.



Le Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation a été créé en 2004 par une entente de partenariat entre le Ministère des Relations internationales et l'ENAP. Le Laboratoire est un lien de veille et d'analyse consacré à l'étude des effets de la mondialisation sur le rôle de l'État, et sur les politiques publiques au Québec, et ce sur les enjeux d'ordre culturel, économique, environnemental, de santé, d'éducation et de sécurité.

Pour plus d'information ou si vous avez des renseignements à nous transmettre, vous pouvez contacter :

Claudia Gaudreau, technicienne du Laboratoire  
Téléphone : 418 641-3000 poste 6864  
[leppm@enap.ca](mailto:leppm@enap.ca)

Les publications du Laboratoire peuvent être consultées sur le site internet : [leppm@enap.ca](http://leppm@enap.ca)